

MARSEILLE • 14 MARS 2012

(re)sources

water&energy network for development



“Et si la ville prenait l’eau ?”

La sécurisation foncière au service
de l'accès à l'eau dans les quartiers informels



MARSEILLE, FRANCE '12

LE TEMPS DES SOLUTIONS

www.re-resources-network.com

Conférence-débat

lors du 6^e Forum Mondial de l'Eau

Sommaire

BIOGRAPHIE DES INTERVENANTS	2
INTRODUCTION ET PRESENTATION DE (RE)SOURCES	4
Patrice FONLLADOSA Président de (RE)SOURCES, Directeur des Partenariats Stratégiques de Veolia Environnement	
L'eau et la ville	6
Gérard PAYEN Président d'AquaFed, Conseiller du secrétaire général des Nations Unies en matière d'eau et d'assainissement, membre de (RE)SOURCES	
QUARTIERS INFORMELS ET PAUVRETE URBAINE, QUELS DEFIS ?	
Villes en développement, les pénalités de pauvreté	8
Charles JOSSELINE Ancien ministre de la Coopération, Vice-président du conseil général des Côtes d'Armor, membre de (RE)SOURCES	
Illégalité/Informalité des quartiers, la pluralité des systèmes de droit	10
Jean-François TRIBILLON Urbaniste, juriste et consultant	
QUELLES POLITIQUES FONCIERES POUR DEVELOPPER L'ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS ?	
Question foncière et inégalités	12
Alioune BADIANE Directeur du Bureau des Projets, ONU-Habitat	
Vers des droits fonciers pour sécuriser l'accès à l'eau ?	15
Guy CARCASSONNE Professeur de Droit à l'Université de Paris Ouest Nanterre, membre de (RE)SOURCES	
METTRE FIN AUX PENALITES DE PAUVRETE PAR DES MECANISMES DE SOLIDARITE	
Répondre aux besoins des habitants des quartiers informels	16
Pierre VICTORIA Gouverneur du Conseil Mondial de l'Eau, Délégué général du Cercle Français de l'Eau, membre de (RE)SOURCES	
Renforcer les ressources publiques locales	18
Michel ROCARD Ancien Premier ministre français, membre de (RE)SOURCES	
QUESTIONS/REPONSES	22
CONCLUSION	27
Loïc FAUCHON Président du Conseil Mondial de l'Eau, Président de la Société des Eaux de Marseille, membre de (RE)SOURCES	
RECOMMANDATIONS	29
ANNEXE	31

Version PDF et extraits vidéo des interventions sur www.re-sources-network.com

Contact : sg@re-sources-network.com

Biographies des intervenants

Alioune BDIANE

Alioune Badiane est Directeur du Bureau central des Projets à l'ONU-Habitat, à Nairobi, depuis 2011. Précédemment, il occupait la fonction de Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes, ayant rejoint le siège de l'ONU-HABITAT à Nairobi, en janvier 1999, à la suite du processus de revitalisation initié après Habitat II à Istanbul. Alioune Badiane a une longue expérience internationale en tant qu'urbaniste et planificateur régional, à la fois avec les autorités gouvernementales centrales, locales et régionales. Il est entré en 1991 au service de l'ONU-Habitat comme Conseiller technique auprès du gouvernement d'Haïti, puis Coordinateur régional pour l'Afrique du Programme de Gestion Urbaine- PGU des Nations Unies. Ce partenariat qu'est le PGU, entre le PNUD, ONU-HABITAT et la Banque Mondiale, ainsi que l'énorme défi politique de l'urbanisation en Afrique, lui ont donné l'opportunité de contribuer à l'élaboration de nouvelles approches et stratégies liées au développement urbain de même qu'à la gestion des politiques urbaines en faveur d'une meilleure gouvernance en Afrique.

De nationalité sénégalaise, Alioune Badiane a servi pendant 12 ans au sein de l'administration sénégalaise (Ministère de l'Economie, Ministère du l'Habitat et du développement urbain, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation) et a été premier Directeur de l'Aménagement Urbain de la Ville de Dakar, puis conseiller technique principal du Maire et Président de la Communauté Urbaine de Dakar.

Guy CARCASSONNE

Guy Carcassonne est un éminent juriste français spécialiste du droit constitutionnel et Professeur de droit à l'Université Paris-Ouest Nanterre. Il est impliqué en tant qu'intellectuel dans les débats publics contemporains. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur les institutions françaises. Il est également membre du Comité de réflexion sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions. Guy Carcassonne est membre de (RE)SOURCES.

Loïc FAUCHON

Loïc Fauchon a participé à la création et au développement du Conseil Mondial de l'Eau. Il est gouverneur du Conseil Mondial de l'Eau depuis 2000, d'abord en tant que Conseiller spécial du Président puis comme Vice-président, et enfin comme Président depuis 2005. Il est actuellement Président-directeur général du Groupe des Eaux de Marseille. Il a passé une grande partie de sa carrière professionnelle dans le secteur public, au conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, avant de devenir Directeur de cabinet du maire de Marseille et enfin, secrétaire général de la ville de Marseille. Loïc Fauchon a également été maire de la ville de Trets, dans les Bouches-du-Rhône, pendant huit ans. En 1977, il crée l'association humanitaire "Transahara", qui organise des missions d'aide en situations d'urgence et d'aide au développement en Afrique sub-saharienne et en Europe de l'Est. Loïc Fauchon est membre de (RE)SOURCES.

Patrice FONLLADOSA

Patrice Fonlladosa est Président du Think Tank (RE)SOURCES, cercle de réflexion et d'influence sur les questions de l'accès aux services essentiels et au développement urbain dans les pays du Sud. Après plusieurs expériences à l'international chez Bouygues et chez Matra durant une dizaine d'années, Patrice Fonlladosa a développé son expertise depuis près de 18 ans au sein du groupe Veolia Environnement ; tout d'abord à la Division Transport, en qualité de Directeur et Membre du Comité Exécutif, et de mars 2003 à 2010, en tant que membre du Comité exécutif de Veolia Eau et PDG de Veolia Water AMI. Patrice Fonlladosa est Directeur des Partenariats Stratégiques du groupe Veolia Environnement.

Charles JOSSELIN

Ancien ministre de la Coopération, ancien Président de Cités Unies France, Vice-président du conseil général des Côtes d'Armor, Charles Josselin a également été Député des Côtes d'Armor, Député européen, Conseiller régional pour la région Bretagne. Charles Josselin est membre de (RE)SOURCES.

Benoît MIRIBEL

Benoît Miribel est, depuis janvier 2007, Directeur général de la Fondation Mérieux, spécialisée dans la lutte contre les maladies infectieuses, en particulier dans les pays en développement. Il a assuré auparavant pendant 4 années (2003/2006) la Direction générale d'Action contre la Faim, organisation non gouvernementale d'envergure internationale dont les programmes en nutrition, eau, santé et sécurité alimentaire sont mis en place dans 40 pays à travers le monde. En juin 2010, Benoît Miribel a été élu Président d'Action contre la Faim (ACF) fonction qu'il exerce bénévolement conjointement à ses responsabilités à la Fondation Mérieux. Antérieurement, il a exercé les fonctions de Directeur Général de l'Institut Bioforce Développement, centre de formation professionnelle et d'orientation pour les acteurs de la solidarité (1997/2002), de Directeur de la Communication et du Développement d'Action contre la Faim (1995/1997), après avoir été Responsable de Programmes au sein de l'organisation (Angola, Birmanie, Bosnie, Cambodge, Laos et Mozambique). Il a débuté son activité professionnelle en 1987, au sein de l'Aéroport Internationale de Lyon St Exupéry en tant que responsable du service Marketing et Développement. Benoît Miribel est membre de (RE)SOURCES.

Gérard PAYEN

Gérard Payen est membre du Conseil consultatif des Nations Unies sur l'Eau et l'Assainissement, Président d'Aquafed (Fédération Internationale des opérateurs privés de services d'eau), Président du conseil stratégique et membre du conseil d'administration de l'Association Internationale de l'Eau (IWA) et Président du comité international de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement). Depuis 20 ans, il a travaillé dans le domaine de l'eau et l'assainissement partout dans le monde. Gérard Payen est membre de (RE)SOURCES.

Michel ROCARD

Premier ministre français de 1988 à 1991, Michel Rocard a été de 1994 à 2009, député au Parlement européen, membre du groupe parlementaire du Parti socialiste européen. Il a présidé plusieurs commissions parlementaires et en 2009, il a présidé une conférence d'experts sur l'institution d'une Taxe carbone sous le nom de Contribution climat-énergie. Michel Rocard a coprésidé, avec l'ancien Premier ministre Alain Juppé, la commission chargée de réfléchir à la mise en œuvre d'un grand emprunt national lancé en 2010. Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, l'a par ailleurs nommé Ambassadeur pour la France en charge des négociations pour les zones polaires. Michel Rocard est membre de (RE)SOURCES.

Jean-François TRIBILLON

Juriste, politiste, ancien professeur des Écoles nationales supérieures d'architecture, Jean-François Tribillon est membre du bureau d'études ACT Consultants. Spécialiste des questions institutionnelles posées par l'aménagement urbain en France et dans les villes du sud, il est l'auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles et est cofondateur de l'association altermondialiste AITEC (Association Internationale des Techniciens, Experts et Chercheurs). Jean-François Tribillon travaille actuellement sur des projets au Maroc et en Haïti, milite professionnellement et associativement pour le droit au logement et le droit à la ville, avec la conviction que le droit à l'équipement doit être considéré comme un levier efficace des deux autres droits.

Pierre VICTORIA

Pierre Victoria est le Délégué général du Cercle Français de l'Eau depuis 2004 et a été nommé gouverneur du Conseil Mondial de l'Eau. Il est également Directeur adjoint du développement durable pour Veolia Environnement. Il a auparavant été Député du Morbihan. Auparavant, il avait servi dans la fonction publique d'Etat et municipale. Pierre Victoria est le coordinateur de (RE)SOURCES.

Introduction et présentation de (RE)SOURCES

Patrice FONLLADOSA

Président de (RE)SOURCES, Directeur des Partenariats Stratégiques de Veolia Environnement

Bonjour à tous. Je vous remercie de votre présence et vous souhaite la bienvenue à cette conférence-débat du Think Tank (RE)SOURCES au sein du 6^e Forum Mondial de l'Eau à Marseille.

D'où que nous venions, nous devons tous faire face à une réalité et un nouveau contexte, à savoir une croissance démographique extrêmement importante et une pression urbaine de plus en plus forte, en particulier dans le monde en développement. Il s'agit d'un nouveau défi environnemental et urbain tout à fait inédit.

Voici quelques chiffres qui devraient permettre de cadrer notre débat. Plus de la moitié de la population mondiale vit dans des zones urbaines à l'heure actuelle, et l'OCDE prévoit qu'il faudra compter 5 milliards d'urbains en 2050, c'est-à-dire plus des 2/3 de l'humanité. Dans les pays émergents, qui représentent 95% de cette croissance attendue, il se profile un accroissement exponentiel de la demande de services essentiels. Dans le même temps, les autorités publiques éprouvent de plus en plus de difficultés à gérer l'évolution fulgurante, le plus souvent désorganisée, des grandes villes émergentes.

Au-delà de la congestion, de la pollution, des flux d'hommes, d'eau, d'énergie, de biens et de financements des villes, nous constatons que l'habitat informel, l'environnement dégradé voire dangereux et la misère ne sont plus l'apanage des zones rurales. Les quartiers populaires constituent l'habitat de 35 % de la population urbaine mondiale, soit environ 1 milliard de personnes. Ces zones urbaines concentrent de véritables situations d'inégalité et cumulent ce que l'on pourrait appeler des pénalités de pauvreté, c'est-à-dire des logements précaires, des surfaces habitables insuffisantes, l'insécurité de l'occupation foncière et la déficience de l'accès à un approvisionnement en eau et en assainissement durable et pérenne.

L'habitat précaire et illégal est devenu la forme majoritaire de l'expansion urbaine, tandis que, dans le même temps, l'accès à l'eau potable en ville recule. De fait, sans vouloir être trop pessimiste, le constat est clair : la course poursuite entre la croissance démographique et le développement des infrastructures est en train d'être perdue par celles-ci. Malgré le succès sur la progression mondiale de l'accès à l'eau du récent rapport publié par le programme commun OMS/Unicef, le nombre de personnes ayant un accès acceptable à l'eau ressort en régression dans les villes, tandis que la situation en termes d'accès à l'assainissement reste absolument catastrophique. Les deux principaux obstacles rencontrés sont le prix du raccordement et l'interdiction de raccorder dans les zones informelles. Dans ce contexte, (RE)SOURCES a la conviction que la question de la sécurisation foncière est au cœur de l'amélioration de cet accès à l'eau et à l'assainissement.

Notre débat s'inscrit dans un climat de crise économique et financière générale, ce qui affecte l'aide publique en particulier, mais également les investissements financiers en général. Pour autant, de bons projets existent. Ils s'appuient pour la plupart sur l'échelon local – un certain nombre d'illustrations nous seront présentées aujourd'hui - et reconnaissent la place centrale des collectivités publiques dans l'organisation et le développement des territoires urbains, avec une participation, à côté de l'autorité publique, des acteurs urbains associatifs, comme les comités de quartier.

Les travaux menés cette année par (RE)SOURCES ont conduit à notre conférence, intitulée « Et si la ville prenait l'eau? ». Pourquoi ce titre ? Parce que l'eau est « vitale à la ville ». Parce qu'elle est outil de solidarité, de partage et de lien social entre les hommes. Sans accès à l'eau, aucun développement collectif et économique n'est possible. L'eau apparaît donc comme marqueur de richesse ou de pauvreté urbaine.

Avant d'entrer dans le vif du débat, je souhaite évoquer brièvement le réseau (RE)SOURCES créé en 2004. Il s'agit d'un réseau d'échanges, un cercle de réflexion et d'influence sur les problématiques d'accès aux services essentiels dans les pays en développement. Il est né d'un colloque organisé en 2004 à Libreville, à la suite duquel plusieurs participants ont souhaité prolonger et développer cet espace de travail nouvellement constitué. Nous avons ainsi conçu un lieu de très libre parole, qui réunit à ce jour une vingtaine de personnalités françaises ou internationales parmi lesquelles des décideurs politiques, des acteurs économiques, des représentants d'organisations internationales et d'ONG, des universitaires, ainsi que des experts qui viennent appuyer nos travaux très régulièrement. Au-delà de la diversité des réflexions et de nos engagements personnels, nous partageons tous la conviction que les problématiques d'accès aux services essentiels constituent une priorité absolue pour le développement du monde émergent, que ce soit sur le plan social, environnemental, économique et politique. Ce constat commun est à l'origine de la création de (RE)SOURCES, qui doit être un lieu de débat mais aussi une force de proposition, trouvant son sens et son intérêt en ce qu'il permet de faire émerger et de tester des conditions de réussite aux engagements de la Communauté internationale, formulés dans le cadre des Objectifs du Millénaire. C'est dans cette optique que nous avons, dès 2004, porté et défendu le droit à l'eau, droit qui a été enfin reconnu au niveau international en juillet 2010. De même, nous avons organisé différentes rencontres et séminaires sur les questions de l'eau et l'assainissement, l'eau et les changements globaux, l'eau et la sécurité alimentaire, l'eau et la santé et, en 2011, les liens entre l'eau et l'énergie, lors d'un colloque à Abu Dhabi labellisé dans le cadre du processus préparatoire du 6^e Forum Mondial de l'Eau.

Revenons au sujet qui nous réunit, la question de la sécurisation foncière au service de l'accès à l'eau. La nouvelle donne démographique fera du 21^{ème} siècle l'âge des méga-cités, avec une conséquence déjà visible sous la forme d'une urbanisation de la pauvreté. En effet, autour des gratte-ciels qui s'élèvent dans la plupart des centres villes des pays émergents, s'étendent de véritables agglomérations urbaines faites d'habitations très disparates construites de façon anarchique, en bois, en tôles, avec tout le matériau disponible. Ces zones ont une caractéristique commune : l'illégalité administrative. Marginalisées et mises en quarantaine, elles ne disposent généralement pas des services municipaux de base, d'eau courante, d'énergie, et de système d'assainissement de façon organisée et pérenne.

Comment favoriser l'intégration des populations pauvres à l'économie métropolitaine et comment régulariser pour partie les quartiers informels dans ce souci essentiel du lien social et du progrès économique ? Puisque ce Forum est celui des solutions, il faut dire ici qu'elles existent et que le débat sur la gestion de l'eau publique ou privée nous semble à tous – membres de (RE)SOURCES - dépassé. C'est l'ensemble des acteurs locaux, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, des opérateurs publics ou privés, des bailleurs de fond, de la société civile, ou des ONG, qui doivent coopérer afin d'imaginer et de mettre en œuvre les leviers d'action sur le terrain.

Dans quelques instants, Gérard Payen, membre du conseil consultatif des Nations Unies sur l'eau et l'assainissement et Président d'Aquafed, va effectuer un rappel du contexte de l'eau et de l'urbanisation.

Au cours de cette table ronde, animée par Benoît Miribel, Directeur Général de la fondation Mérieux et Président d'Action contre la Faim, nous nous interrogerons tout d'abord sur les défis autour des quartiers informels et de la pauvreté urbaine. Charles Josselin, ancien ministre de la Coopération, vice-président du Conseil général des Côtes d'Armor et membre de (RE)SOURCES, nous parlera ainsi des défis sociaux qui devront être relevés pour préparer un avenir urbain plus décent. Jean-François Tribillon, urbaniste, juriste, expert reconnu sur les questions africaines, tâchera de définir l'illégalité et l'informalité en matière d'établissement humain et d'identifier les critères de régularisation possibles.

Puis, à la lumière de son expérience internationale à la fois avec les autorités gouvernementales, centrales et locales, Alioune Badiane, Directeur du bureau des projets à

l'ONU-Habitat, exposera les leviers politiques et économiques nécessaires à la réduction de cette fracture urbaine. Pour clôturer cette première partie, Guy Carcassonne, lui aussi membre du réseau (RE)SOURCES, juriste français de renom et professeur de droit à l'université de Paris Ouest Nanterre, livrera un court message enregistré sur les perspectives qu'ouvre la reconnaissance du droit à l'eau en matière de droit au logement et de garantie d'occupation.

En second temps, nous verrons les solutions existantes pour que les plus démunis puissent bénéficier de cet accès aux services essentiels. Pierre Victoria, Délégué Général du Cercle Français de l'Eau et coordinateur de (RE)SOURCES avec moi, évoquera les mécanismes et les pistes à creuser en termes de solidarité et de tarification, de fiscalité, mais également de subventions pour l'accès aux services d'eau, d'assainissement et d'électricité.

Michel Rocard, ancien Premier ministre, ancien Député Européen, Ambassadeur de la république chargé des négociations pour les Zones polaires, membre de (RE)SOURCES, nous fait le plaisir d'être avec nous aujourd'hui, pour évoquer les voies de progrès de la gestion publique locale, le rôle central et fédérateur des collectivités locales et l'importance des comités de quartiers élus et forts.

Nos travaux préalables nous ont permis de préparer un certain nombre de recommandations en faveur de solutions concrètes et pérennes, qui seront portées à la connaissance de la communauté internationale et des acteurs de l'eau.

L'eau et la ville

Gérard PAYEN

Président d'Aquafed, Conseiller du secrétaire général des Nations Unies en matière d'eau et d'assainissement

Bonjour à tous et merci Patrice pour cette introduction, qui a permis d'identifier les différentes problématiques en jeu.

L'eau dans les villes intervient à plusieurs niveaux : l'eau potable évidemment, mais également les eaux usées, l'eau pluviale, les eaux en provenance des rivières, et enfin l'eau dédiée aux loisirs. La gestion de ces eaux renvoie à des problématiques quantitatives, liées à la gestion de ces flux, qualitatives car toutes ces eaux rejettent des pollutions, ainsi que d'équité entre les personnes. De fait, les villes sont grandes et la gestion de ces eaux diffère selon les quartiers, ce qui génère des problèmes sociaux.

Je tâcherai dans le cadre de mon intervention d'évoquer 4 sujets : le développement urbain, les besoins en eau, l'accès aux services publics, et enfin les eaux usées.

Deux grands enjeux nous concernent, comme l'a rappelé Patrice Fonlladosa. D'une part, la croissance démographique et le fait que cette croissance se réalise à 80 % dans les villes, dont certaines « explosent » littéralement. D'autre part, l'existence de deux types d'habitat urbain, d'abord des zones de croissance urbaine qui ont fait l'objet d'une anticipation et où les infrastructures urbaines précèdent les habitants et ensuite celles où, à l'inverse, les habitants arrivent avant les infrastructures et les services publics. Cette situation n'est pas marginale, car 1/3 des citoyens habitent aujourd'hui dans ces zones non desservies.

Les besoins en eau, suivant les villes, sont extrêmement différents. De fait, certaines villes, comme Paris ou Berlin, voient leur consommation se réduire, tandis que d'autres génèrent chaque année des besoins supplémentaires. Au-delà de cette vision collective, des écarts existent au niveau des individus, qui ne bénéficient pas tous d'un service public.

En matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la situation mondiale n'est pas très satisfaisante, même si l'on constate que les services publics croissent, avec un nombre de citoyens bénéficiant d'un accès à l'eau potable et à l'assainissement qui a progressé de façon

considérable, de plusieurs centaines de millions en 8 ans selon les récents chiffres des Nations Unies. Cela prouve que l'action collective est très forte dans les villes. Mais rapportée à l'augmentation de la population, laquelle a crû sur la même période d'un demi-milliard, cette progression des services publics s'avère bien insuffisante. Ainsi, en ville et en moyenne, on sait mesurer que les populations qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement sont en augmentation par rapport à il y a 10 ans. La situation sociale du point de vue de l'eau ne s'améliore donc pas en moyenne dans les villes, au contraire de la population rurale, dont l'accès à l'eau est en progression. Un sursaut apparaît nécessaire. La communauté internationale en a-t-elle pris la mesure ? La réponse est non, même si le Secrétaire Général des Nations Unies a attiré l'attention sur le sujet l'année dernière lors de la Journée Mondiale de l'Eau. A ce stade, aucun effet n'a malheureusement été observé sur les politiques publiques.

Un obstacle majeur au développement des services publics est que les opérateurs, publics ou privés, sont souvent confrontés à l'interdiction des autorités publiques de développer ces services dans certaines parties de la ville. En effet, le droit à l'accès à l'eau et à l'assainissement est devenu un droit de l'Homme. Or, dans beaucoup d'endroits, il y a conflit de droits : le droit à l'eau se heurte au droit de propriété. Il se heurte aussi parfois à l'obligation des pouvoirs publics d'assurer la sécurité des gens, parce que certains bidonvilles ont été construits dans des zones inondables dangereuses. Pourtant ces gens là ont besoin d'avoir accès à l'eau...La question reste donc entière à ce jour.

S'agissant de l'assainissement, il convient de noter que les eaux usées ne sont pas collectées dans un grand nombre de villes. Elles s'évacuent où elles peuvent... Et lorsque ces eaux sont simplement collectées, la pollution est transportée ailleurs, vers d'autres personnes vivant en aval. A l'échelle mondiale, 80 % des eaux usées par les hommes ne sont pas traitées.

Heureusement, les gouvernements ont fait voter hier, à Marseille, un texte de valeur historique, qui vise à mettre en place une vision commune de la gestion des eaux usées urbaines, industrielles et agricoles. Il s'agit d'un sujet globalement mal traité à l'heure actuelle, beaucoup de personnes étant convaincues de l'impossibilité de solutionner ces aspects de pollution de l'eau dans les pays en développement. Il existe pourtant des contre exemples, à l'image du Chili, pays qui a décidé, il y a une bonne dizaine d'années, de collecter et dépolluer toutes ses eaux usées urbaines. Aujourd'hui, 84 % des eaux chiliennes sont dépolluées et cette proportion devrait atteindre 100 % d'ici la fin 2012. Cela constitue la preuve que des solutions existent.

Je vous remercie pour votre attention.

Benoit MIRIBEL

Directeur général de la Fondation Mérieux et Président d'Action contre la Faim, modérateur de la conférence

A travers son expérience en tant que ministre de la Coopération, Charles Josselin va maintenant évoquer le cas des personnes les plus défavorisées habitant au sein de ces quartiers dits informels. Même si nous savons que la frontière entre le formel et l'informel dans ces villes est complexe, Charles Josselin va à présent préciser et contextualiser la notion de pénalités de pauvreté.

Quartiers informels et pauvreté urbaine, quels défis ?

Villes en développement, les pénalités de la pauvreté

Charles JOSSELIN

Ancien ministre de la Coopération, Vice-président du Conseil Général des côtes d'Armor

C'est peut-être parce que je suis né dans la ferme familiale au sein d'une commune de moins de 1000 habitants que la grande ville m'a toujours fasciné, notamment à travers sa capacité à croître. Aujourd'hui, cette fascination est teintée d'inquiétude.

Ce siècle est de toute évidence celui des hyper cités et des agrégats polycentriques comptés comme une seule entité, lesquels grignotent les espaces qui les entourent. On comptera 5 milliards d'urbains en 2050, contre 3,5 milliards aujourd'hui et c'est autour de ce constat que l'essentiel de l'avenir de nos sociétés, notamment celles du Sud, va se jouer. Le paradoxe est que la ville est création de richesse et, également, production de pauvreté. Si la solidarité prévalait au sein de ce lieu d'échange de commerces, de finance, de crédit, de savoir et de culture, la ville devrait permettre d'enrichir le plus grand nombre. Dans la réalité malheureusement, des zones de non-droit voient s'accumuler surpopulation, pollution, microbes. Nous pouvons nous inquiéter de cette croissance urbaine qui implique généralement une croissance des bidonvilles. De fait, 1 milliard de citoyens du monde habitent dans des quartiers précaires et les taux de croissance urbains et de croissance des bidonvilles sont identiques en Afrique sub-saharienne comme en Asie du Sud. La vitesse avec laquelle cette croissance s'organise est impressionnante. Dar Es Salam connaît un taux de 10% de croissance par an, Ouagadougou presque autant. Cette croissance génère des situations d'inégalité, illustrées par de la précarité foncière, une absence d'infrastructures et d'équipements de base, le chômage, l'analphabétisme, la stigmatisation. Or, on ne se débarrasse pas facilement d'un bidonville. Presque toutes les solutions ayant été mises en œuvre dans cette optique ont produit des effets pervers lourds. Le moment est donc venu d'accepter cette réalité des bidonvilles, qu'il va falloir aménager ou déplacer, avec la nécessaire appréciation de ce qui peut être déplacé, à l'image des villages de tentes devenus bidonvilles sur la place centrale de Port-au-Prince, depuis le séisme.

Le fait est que la plupart des grandes villes des pays en développement ne sont pas prêtes à relever les défis de l'urbanisation, car elles ne disposent pas des structures fonctionnelles capables de répondre aux problèmes de gestion et de planification de cet environnement qui porte en germe beaucoup de violences. L'eau apparaît clairement comme l'une des expressions les plus significatives de ces inégalités. Ainsi, l'eau du robinet qui est disponible dans les centres villes est rejetée sans être traitée et renvoyée sur la périphérie, là où les personnes sont obligées d'acheter de l'eau en bidon ; une eau qui, de plus, souvent n'est pas potable et coûte dix fois plus cher.

Les enjeux de la ville ont été assez largement sous-estimés. Même dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement, pourtant ciblés sur la lutte contre la pauvreté, la ville n'apparaît que de manière incidente. Ces OMD ont été de toute évidence portés par des attitudes compassionnelles plus que par une réelle volonté de développement. Il est indispensable que la Communauté internationale prenne davantage en compte cette réalité. Je lisais à l'instant le communiqué ministériel adopté hier, où la problématique de la ville en tant que telle n'apparaît qu'à l'article 21. En outre, dans le cadre de la classification des secteurs par l'Aide Publique au Développement, l'eau est souvent classée en tant que problématique sociale,

avec la santé et l'éducation, alors que l'énergie et les transports apparaissent dans une autre rubrique. Or, dès que l'on prend en compte le fait urbain, tous ces enjeux doivent être appréhendés comme un ensemble.

Tout ceci soulève des problèmes de coût, l'estimation des besoins d'infrastructures étant chiffrée pour les 35 prochaines années à environ 600 milliards d'euros, dont 100 milliards pour l'Afrique et seulement 30 milliards par an pour les besoins urbains de ce continent.

En guise de conclusion, il est évident que les politiques publiques et en particulier les politiques locales doivent jouer un rôle plus essentiel qu'à l'heure actuelle. La croissance des pays en développement commande la mise en place des politiques publiques, assurant un meilleur accès aux populations à un logement décent et aux services essentiels. Les collectivités et les gouvernements locaux, qui pour une fois sont pris en compte dans le communiqué ministériel évoqué à l'instant, ont évidemment un rôle très important à jouer, car ils sont la condition de l'implication citoyenne sans laquelle aucune solution satisfaisante ne pourra être mise en place ; y compris avec la prise en compte de cet aspect culturel, voire anthropologique, de la relation à l'eau qu'entretiennent les populations. Mais dans le même temps, la volonté de décentralisation ne produit pas toujours les effets attendus. Sur le continent Africain en particulier, le transfert des compétences aux collectivités locales affiché est relativement inefficace en ce qui concerne la maîtrise domaniale, qui reste très largement contrôlée par les Etats seuls. En outre, les procédures des marchés publics sont le plus souvent centralisées, de même que la gestion des services essentiels, qui se fait souvent sans implication réelle des collectivités locales. Surtout, la faiblesse des finances locales témoigne de l'état de fragilité réel de la décentralisation. Aujourd'hui, beaucoup d'investissements urbains dans les pays en développement continuent à être financés au travers de schémas d'investissement classiques via l'Etat ou avec sa garantie, ou par des mécanismes de financement de projets souvent en direction des offices nationaux. Dans les deux cas, il est fréquent de constater que les collectivités territoriales ne sont que partiellement, voire pas du tout, impliquées.

Je souhaite enfin pointer le rôle de la coopération décentralisée et des relations directes de ville à ville. L'eau devrait abreuver le plaidoyer en faveur de la décentralisation. La volonté politique constitue un préalable indispensable, au-delà d'une simple ambition affichée dans un Forum mondial de l'eau, pour porter le compromis économique, social, financier et technologique entre les Etats, les collectivités locales et les entreprises, avec le soutien des outils multilatéraux progressivement forgés par la Communauté internationale.

Dans quelques semaines, Rio+20 sera l'occasion d'effectuer un nouveau bilan. Je ne doute pas que des progrès seront observés – c'est parait-il le progrès qui nourrit l'espérance - mais je ne peux ignorer que l'Union Européenne, qui reste de très loin le plus gros donateur à l'aide publique au développement, traverse une période compliquée. J'ose espérer que cette situation ne sera pas de nature à affaiblir l'effort indispensable de la solidarité internationale au bénéfice de l'eau.

Benoît MIRIBEL

Directeur général de la Fondation Mérieux et Président d'Action contre la Faim, modérateur de la conférence

Merci Charles Josselin d'avoir mis en exergue les enjeux sociaux et les disparités fortes en termes d'accès à l'eau qui existent au sein des villes, mais aussi la problématique trop souvent oubliée des eaux usées qui constituent pour les populations en périphérie des bombes à retardement en matière de santé. Je pense en particulier aux hôpitaux qui, compte tenu de la résistance forte aux antibiotiques, rejettent des bactéries en pleine mutation, celles-ci au contact des eaux usées constituant un réel danger.

Je propose maintenant de passer la parole à Jean-François Tribillon, qui va nous expliquer ce que l'on entend par illégalité et informalité en matière d'établissements humains. Spécialiste de la question, auteur de nombreux ouvrages et articles, il est aussi le co-fondateur d'une association altermondialiste high-tech, composée de techniciens et d'experts sur le domaine. Il

s'agira notamment de nous éclairer sur les cycles pauvreté, marginalisation, précarité, non accès aux équipements.

Illégalité/Informalité des quartiers, la pluralité des systèmes de droit

Jean-François TRIBILLON

Urbaniste, juriste et consultant

Bonjour à tous. Je crains que vous ne soyez déçus de mon intervention car, de fait, plus l'on approfondit cette notion d'illégalité, moins l'on y voit clair. Pourquoi ?

Tout d'abord parce qu'il s'agit d'une sorte d'évidence finalement peu soutenue par un socle juridique. En effet, qualifier un quartier d'illégal n'a guère de sens : certains quartiers très chics de grandes capitales, qui sont totalement illégaux, ne sont jamais concernés par des demandes de destruction. La qualification d'inégalité appliquée à un quartier n'a absolument aucun contenu juridique réel. Cela ne signifie pas que ces quartiers sont en pleine légalité : au contraire, aucun quartier n'est totalement irréprochable sur le plan légal.

Le terme illégal est utilisé pour signifier « à détruire ». Un levier juridique fallacieux permet d'étiqueter ce label à certains quartiers, notamment des quartiers populaires ou très populaires. Ce slogan signifie en réalité « à mettre en quarantaine » ou, en d'autres termes, que rien n'est fait pour conforter l'occupation et pour améliorer la desserte de ces quartiers. Cela est intolérable. En même temps, il convient de constater que l'illégalité est la voie indispensable pour permettre à l'habitat populaire d'être créé. Le paradoxe est embarrassant ! Un particulier souhaitant bâtir un logement adapté à sa famille, s'il ne dispose pas des revenus suffisants et donc ne peut le faire qu'à son rythme, va devoir utiliser la voie de l'illégalité. De fait, celle-ci est dans une certaine mesure protectrice, permettant au constructeur d'être épargné par les représentants du ministère. En demandant un permis, le constructeur aurait notamment été contraint de terminer sa construction dans les temps impartis, ou encore de recourir à un architecte. Ainsi, toutes les conditions concrètes et nécessaires à la production d'un habitat populaire ne se trouvent que dans l'illégalité !

Il ne faut pas comprendre l'illégalité comme un point juridique mais comme un enjeu politique : on appellera illégalité la voie dans laquelle sont obligées de s'engager des personnes qui n'ont pas les moyens de déposer un permis de construire, d'emprunter à une banque, de recourir à un architecte, etc. Il ne s'agit pas uniquement des plus pauvres, beaucoup d'individus de la classe moyenne inférieure ayant été paupérisés et se trouvant dans l'obligation de recourir à cette voie dans un contexte où le prix des terrains a considérablement augmenté partout. « L'invitation » à entrer dans l'illégalité n'a donc jamais été aussi forte et n'a jamais concerné autant de personnes. Ainsi, supprimer les plans d'urbanisme, généralement pointilleux et contraignants, permettrait au moins de faire exploser la quantité de logements populaires !

L'habitat illégal représente plusieurs catégories d'occupation du sol, d'une part les bidonvilles, et d'autre part des quartiers bien construits et presque normaux si ce n'est du point de vue légal, la juridiction interdisant l'installation de tuyaux dans le cahier des charges. Il convient d'ailleurs de souligner que les habitats populaires se développent le plus souvent aux endroits, par nature moins chers, où ces tuyaux sont absents.

Sous l'appellation habitat illégal, qui signifie à peu près la même chose qu'habitat populaire, les situations sont donc extrêmement diverses, ce qui a conduit les pouvoirs à réviser leur position de condamnation quasi religieuse de l'illégalité pour procéder à un tri. Celui-ci a coûté fort cher aux bidonvilles, mais a permis de légaliser des quartiers construits dans de bonnes conditions et

ayant finalement assez bonne allure. Dès qu'un quartier a des airs de quartier normal et est habité par des fonctionnaires, des solutions sont trouvées.

Quelles sont les solutions ?

La solution la plus dangereuse, un temps pratiquée, est celle du « relotissement », consistant à adresser au particulier une feuille de route visant à recommencer le travail non effectué. Il s'agit quelque part d'une punition revenant à payer une deuxième fois, cette fois à l'Etat, un terrain qui a déjà été acheté dans une filière coutumière ou quasi coutumière. Cette solution n'est pas donc pas bonne.

Une deuxième solution consiste en une régularisation pratique visant à restructurer les équipements publics, comme cela a été fait dans la ville d'Oujda au Maroc. Cette expérience qui vise la restructuration des équipements publics, la « re-viabilisation », est très intéressante. L'idée est de considérer que le quartier manque principalement d'équipements et d'une voirie acceptable. Une telle démarche peut être assimilée à une sorte de « pardon », ce qui est très important du point de vue administratif. En effet, le quartier est alors considéré comme un quartier normal susceptible de s'intégrer dans la ville. La question de la régularisation du foncier parcellaire n'est pas résolue, mais la citoyenneté du quartier est posée comme un principe incarné par l'installation de rues, dès lors aptes à recevoir les réseaux.

Cette démarche devrait à mon avis être appliquée aux bidonvilles ; l'arme pourrait alors permettre de légaliser des quartiers qui le méritent, mais également à intégrer à la ville des quartiers qui ne le « méritent pas ». C'est là que se situe l'obstacle politique. Ces quartiers sont constitués de beaucoup d'étrangers, de travailleurs, d'activités illicites, de transformation, de recyclage. Les maires devraient pourtant identifier dans ces quartiers des éléments extrêmement intéressants, en particulier en matière d'équilibre de l'emploi. Les quartiers légalisés sont généralement vides d'emploi, alors que ceux stigmatisés par leur appellation de bidonville, bénéficient d'un emploi considérable. Voilà malheureusement le propre de cette problématique : plus on la développe, plus elle s'obscurcit !

Benoît MIRIBEL

Directeur général de la Fondation Mérieux et Président d'Action contre la Faim, modérateur de la conférence

Merci pour ce regard clairvoyant sur des réalités obscures dont nous allons sans doute reparler. Il est très intéressant de noter que l'illégalité permet à l'habitat populaire d'exister.

Quelles politiques foncières pour développer l'accès aux services essentiels ?

Question foncière et inégalités

Alioune BDIANE

Directeur, Bureau des Projets, ONU-Habitat

C'est un grand plaisir de me retrouver ici, au milieu d'un grand nombre d'amis tels que Jean-François Tribillon, qui a de nouveau présenté une vision en clair-obscur. Je ne suis pas certain, cependant, qu'il soit possible de gouverner le monde selon cet esprit : il me semble au contraire qu'il est nécessaire de réguler un tant soit peu, en distinguant ce qui est possible de ce qui ne l'est pas. Merci encore une fois, Jean-François, et merci à (RE)SOURCES de nous avoir invités, en tant qu'ONU-Habitat, à contribuer à ces débats, à la recherche de ces réponses qui nous interpellent tous en tant que décideurs, quel que soit le point où nous nous situons dans la chaîne de responsabilités.

Le Conseil Mondial du Développement Durable, dans le cadre de la préparation de la Conférence de Rio, nous prédit une augmentation des besoins en eau de l'humanité de l'ordre de 30 % par rapport aux besoins courants. Les chiffres qui ont été présentés précédemment étaient révélateurs. Comment devons-nous réagir face à une urbanisation galopante des pays en développement, corrélée à une pauvreté abjecte et où l'eau et l'assainissement, déficitaires dans les bidonvilles, représentent les besoins les plus cruciaux pour la survie des populations les plus démunies ? A ONU-Habitat, nous estimons que « L'eau c'est la vie, et l'assainissement c'est la dignité » - en particulier lorsqu'il s'agit des femmes. Une autre institution, l'AMCOW, le Conseil des ministres africains chargés de l'Eau, nous dit : « Chaque goutte compte, et nous comptons chaque goutte ».

Par mon intervention, je tiens à démontrer que, sans une prise de conscience des questions de sécurisation foncière, il ne saurait exister de débat de fond sur la façon de résoudre les problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement, notamment pour les citoyens pauvres des bidonvilles qui nous préoccupent tant. Les riches peuvent s'occuper d'eux-mêmes. Je soutiens que le déficit d'accès à des terrains décentes, sécurisés et abordables constitue l'une des principales raisons pour lesquelles il y a tant de quartiers informels dans les villes africaines avec un accès inadéquat aux services essentiels de base tels que l'eau et l'assainissement.

Nous sommes aujourd'hui à Marseille pour trouver des solutions et des réponses pertinentes aux questions que se posent les citoyens pauvres du monde. Je tiens à remercier (RE)SOURCES pour ce débat, qui tente d'apporter des éléments de solutions.

Si le monde n'y prend garde, ainsi que Jean-François Tribillon le soulignait précédemment, la croissance urbaine sera une croissance des bidonvilles, en particulier dans les pays en développement (cf. tableau 1 en Annexe). L'Afrique sub-saharienne est sans aucun doute la région qui s'urbanise le plus rapidement à travers le monde. La population rurale tend à diminuer, tandis que la population urbaine et la population des bidonvilles s'accroissent fortement depuis cinquante ans. Le taux de croissance urbaine des différentes régions de l'Afrique en 2010 (cf. tableaux 2 et 3 en Annexe) démontre qu'il existe un véritable dynamisme : la croissance se poursuit à un rythme effréné pour un grand nombre de pays, mais il convient également de faire attention aux pays d'Afrique de l'Est dont le taux

d'urbanisation est encore faible – dans ces pays, ce taux se situe en effet autour de 24 %. Il reste donc entre 30 et 40 ans de croissance urbaine. Or, si croissance urbaine signifie pauvreté et bidonvilles, nous ferons face à un problème conséquent. Ces données statistiques nous montrent que l'Afrique sera majoritairement urbaine en 2030 et finira sa transition urbaine en 2050. Dans ce proche avenir, il existera des villes millionnaires partout en Afrique, du Sénégal à la Tanzanie, alors même que certains de ces pays n'ont pas encore achevé leur transition urbaine, ce qui demandera encore 10 à 20 ans avant que la majorité de leur population ne soit urbaine. En effet, à ce jour, 400 millions d'africains sont urbains, soit environ 40 % de la population du continent.

L'ignorance des villes constitue un problème majeur, comme cela a été indiqué précédemment. La plupart des gouvernements ne veulent pas reconnaître les villes, ni n'entendent reconnaître leur contribution, quand bien même cette contribution est majoritaire dans le développement économique. Les villes ne sont pas reconnues, et les maires sont des sujets des Etats et n'ont pas voix au chapitre. ONU-Habitat agit donc aujourd'hui, avec Cités et Gouvernements Locaux Unis, vis-à-vis des Etats afin de faire en sorte que les maires et leur organisation rentrent aux Nations Unies, ce qui permettra enfin de mettre en œuvre un débat. En effet, les maires ne peuvent plus continuer à être exclus des débats alors qu'ils gèrent la plus grande partie de la population du monde. Je souhaite vivement que nous puissions travailler ensemble sur cette thématique. Je considère pour ma part que la trajectoire actuelle au sein des Nations Unies, qui conduit les Etats à centraliser les débats de la gouvernance mondiale, n'est plus acceptable.

D'un point de vue économique, l'augmentation de l'activité intergouvernementale se traduit par des partenariats avec le G8 en matière d'eau et d'assainissement, ainsi qu'avec le Conseil des ministres africains, qui a également pris des dispositions. Malheureusement, il faut bien admettre que rares sont les promesses à être réellement tenues dans les faits et les pays qui devraient prendre leurs responsabilités ne le font pas. Il est demandé aujourd'hui aux pays africains d'investir 11 milliards de dollars par an dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : force est de constater que ces pays ne le font pas et refusent de prendre leurs responsabilités sur ces problématiques. Nous ne devons plus, aujourd'hui, continuer à attendre l'obole. Les richesses dont ces pays disposent devraient leur permettre, de façon autonome et endogène, de financer leur développement. Nous pourrions revenir sur cette question.

L'un des problèmes les plus cruciaux auxquels sont confrontées les populations des établissements urbains en Afrique est l'insécurité foncière. Le rapport d'ONU-Habitat sur l'Afrique daté de 2011, adressait la question de la gouvernance et celle des marchés fonciers. Les taudis, les bidonvilles urbains, en raison de l'ignorance à laquelle ils sont soumis de la part des politiques publiques, constituent l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur la stabilité sociale de nos villes. Tout Etat qui pense pouvoir s'en passer se crée des problèmes : là où la pauvreté est ignorée, elle devient une véritable bombe à retardement qui menace chaque Etat. Il ne s'agit pas seulement des Etats africains : rappelez-vous de certains étés au cours desquels les populations qui subissaient une pénurie de pêche ont décidé de prendre leurs bateaux pour s'engager en mer vers les côtes européennes, ce que certains appellent les « Côtes d'Or ». Il ne me semble pas que cette appellation soit justifiée aujourd'hui mais, pour ces populations, le mirage existe toujours. Il s'agira donc de prendre garde à ces évolutions. Les taudis manquent d'eau, d'électricité, de tout. Pourtant, les Etats continuent de les ignorer. L'incapacité des pays d'Afrique sub-saharienne à s'attaquer à ces inégalités, à la pauvreté, conduit à la prolifération des bidonvilles. La criminalisation des autres formes d'accès aux terrains urbains constitue un handicap majeur à la facilitation de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Si vous êtes né dans l'un de ces bidonvilles, comme dans le bidonville de Kibera, à Nairobi au Kenya, vous n'avez droit ni à l'eau, ni à l'assainissement, à moins d'acheter ces services à des prix extrêmement importants. Dans ces bidonvilles, vous n'avez pas non plus droit à l'école car, dans ces pays auxquels je pense, l'école n'est pas un droit.

Quand vous êtes un enfant de ces taudis, votre mère vous dépose à l'école avant d'aller elle-même chercher du travail dans la zone industrielle, le matin très tôt. Mais si elle vous dépose à l'école, c'est pour que vous puissiez manger à midi grâce au World Food Program, et non pour que vous puissiez vous y instruire.

En Afrique sub-saharienne, en raison de l'opacité du marché foncier, qui n'est ni bien géré, ni bien distribué, la gouvernance est une gouvernance de patronage, qui permet à certains favorisés d'accumuler la richesse sans la partager.

Le point de départ, pour aborder au mieux cette problématique, serait de reconnaître qu'il existe une multitude de droits à la terre. Il ne s'agit pas seulement des papiers formels dont parlait Jean-François, mais de ce qu'on appelle en Afrique les « petits papiers », qui permettent d'être reconnu, soit en payant la facture d'eau, soit en payant la facture d'électricité, ou en disposant simplement d'un « petit papier » qui indique qu'on occupe tel ou tel endroit. C'est seulement en reconnaissant ces droits que la problématique pourrait trouver une partie de sa solution. En Afrique, dans la cosmogonie de la population, le fait d'habiter une terre donne directement accès au droit d'y vivre. Or, ce n'est pas aujourd'hui suffisant pour le législateur : il est donc nécessaire de mettre en place différentes formes de droits qui puissent permettre à l'Etat de collecter taxes et ressources financières.

Je conclurai en indiquant que, à ONU-Habitat, nous considérons qu'il existe un grand besoin de clarté dans les différents droits et responsabilités vis-à-vis de l'occupant du sol. En effet, l'incertitude d'occupation constitue aujourd'hui un obstacle à l'investissement : bien des populations seraient aujourd'hui capables d'investir leurs propres ressources si on leur en avait donné la possibilité. L'incertitude des droits d'accès aux sols urbains est la base de plusieurs conflits de voisinage, entravant l'accès aux sources d'eau et d'assainissement. En Afrique, les droits au sol sont variés, et ne sauraient donc se limiter au seul droit de propriété. Il est de plus en plus reconnu que le droit au sol et/ou la propriété privée sont des mécanismes qui donnent à espérer aux populations vulnérables des bidonvilles. Malheureusement, l'accès aux titres fonciers ou aux titres de propriété reste un rêve lointain, toujours inachevé. Notre expérience nous invite à adopter et à reconnaître les certificats d'occuper, les permis d'habiter, les factures d'eau et d'électricité, les « petits papiers », autant de documents qui donnent droit à la ville, qui donnent droit à la vie.

Mesdames et Messieurs, je voudrais rappeler que, la semaine prochaine, se tiendra à Nairobi au Kenya la quatrième Conférence des Ministres de l'Habitat et du Développement Urbain (AMCHUD IV), dont le thème sera « Planification Territoriale et Accès aux services de base pour tous », avec pour sous-thème les changements climatiques, dans la mesure où nous approchons de Rio. Nous osons donc espérer que ces ministres africains prendront connaissance des déclarations du Forum de Marseille et nous espérons également que ces déclarations seront portées à Rio. En effet, nous devons ensemble faire en sorte que la question des droits essentiels, parmi lesquels l'eau et l'assainissement, fondés sur le foncier, puisse être acceptée et reconnue pour les populations les plus faibles.

Je vous remercie.

Benoit MIRIBEL

Directeur général de la Fondation Mérieux et Président d'Action contre la Faim, modérateur de la conférence

Merci pour ces déclarations fortes qui pointent que les pays en développement ne prennent pas leurs responsabilités. Vous proposez également que les maires des grandes villes soient présents aux Nations Unies, aux côtés des chefs d'Etat et des diplomates : il me semble que cette initiative doit être soutenue. Enfin, vous évoquez la question de l'incertitude des droits d'accès fonciers. Nous reviendrons sur ces aspects, après une intervention filmée de Guy Carcassonne, grand spécialiste du droit constitutionnel, sur les aspects du droit au logement, avec en parallèle le droit à l'eau.

Vers des droits fonciers pour sécuriser l'accès à l'eau ?

Guy CARCASSONNE

Professeur de Droit à l'Université de Paris Ouest Nanterre

Une étape très importante a été franchie avec la reconnaissance internationale du Droit à l'eau, mais personne n'est suffisamment innocent pour penser que le combat est gagné et qu'il peut désormais s'arrêter. La reconnaissance du droit à l'eau était un moment attendu, qui s'est à présent réalisé. Depuis le début, cependant, nous savons qu'il ne suffit pas de proclamer les droits pour que ceux-ci se matérialisent effectivement. Dès lors, toutes sortes de difficultés sont présentes. Certains espèreraient pouvoir les régler en ajoutant un adjectif, avec le droit à l'eau « opposable ». Cette démarche, quoique sympathique, ne serait probablement pas aussi efficace que souhaitée, comme nous l'enseigne l'expérience : il s'agirait en effet de nouveau d'une réponse juridique à un problème qui, avant tout, est un problème matériel. Dans les pays comme la Grande-Bretagne ou la France, il existe un droit au logement opposable, or chacun sait que le caractère opposable de ce droit n'a pas permis de faire disparaître la catégorie des sans-abris. Le droit à l'eau est absolument essentiel et faire en sorte qu'il se matérialise constitue un fort enjeu d'avenir ; mais ne nourrissons pas l'illusion selon laquelle il serait possible, en ajoutant simplement des adjectifs de plus en plus fermes, de dominer une réalité qui, malheureusement, nous échappe.

Cela est d'autant plus vrai que ce droit à l'eau prend un tour particulier et soulève des difficultés spécifiques dans le cadre de l'habitat informel. Il existe, dans cette vaste catégorie particulièrement répandue, des sous-ensembles, selon que cet habitat soit simplement informel ou totalement illégal. Quoi qu'il en soit, cette informalité se prête assez mal au fait d'apporter de l'eau à des gens qui en ont un besoin vital. Toutes les exigences économiques, juridiques et administratives peinent à être satisfaites dans ce type de situations. Aussi convient-il de trouver des solutions empiriques, pragmatiques, qui ne tentent pas d'appliquer à ces territoires les mêmes règles qui prévalent ailleurs. Les organisateurs, les administrations et les collectivités territoriales sont toujours inquiets à l'idée de reconnaître un droit à des personnes sur un habitat qu'elles occupent dans des conditions de légalité douteuse. Peut-être la solution consisterait-elle à dissocier le fait d'apporter l'eau d'une part et le fait d'avoir accès à l'abonnement d'autre part ? L'accès à l'eau ne serait pas, ainsi, lié à la propriété, ni ne serait un droit personnel de celui qui en bénéficierait néanmoins : il s'agirait plutôt d'un droit qui serait attaché au lieu lui-même, ce qui conduirait à dissocier le lieu et l'occupant.

Sans être certain qu'il s'agisse de la solution à notre problématique, il me semble que c'est dans ce type de direction qu'il convient de chercher si l'objectif est de mettre à jour des solutions qui soient susceptibles d'être efficaces pour faire en sorte que le droit à l'eau ne soit pas simplement proclamatoire, mais bien réel, surtout dans les zones qui en ont spécialement besoin.

Mettre fin aux pénalités de pauvreté par des mécanismes de solidarité

Répondre aux besoins des habitants des quartiers informels

Pierre VICTORIA

Gouverneur du Conseil Mondial de l'Eau, Délégué général du Cercle Français de l'Eau

Il me semble que, depuis quelques années, nous avons basculé de la question compassionnelle de lutte contre la pauvreté à celle plus opérationnelle de l'accès aux services essentiels, notamment à travers la reconnaissance du droit d'accès à l'eau comme droit humain, évoquée précédemment par Guy Carcassonne. Autour de la notion d'accès aux services essentiels se redéfinissent les relations entre les différents secteurs. Au cours de ce Forum et lors de notre dernier séminaire (RE)SOURCES, nous avons ainsi assisté à de grands débats sur la relation entre l'eau et l'énergie, deux secteurs qui s'ignoraient fortement au-delà de la seule problématique de l'hydraulique. Si, aujourd'hui, ces deux secteurs sont amenés à réfléchir et à travailler en commun, c'est bien parce que les pauvres en eau et les pauvres en électricité sont globalement les mêmes. Il convient donc d'apporter une réponse collective aux populations concernées.

A été abordée ici la question des pénalités de pauvreté, même si je privilégierais le terme de « double exclusion » qui me semble plus évocateur : la personne est exclue en raison de sa pauvreté et de l'absence de moyens, mais est également amenée à payer un certain nombre de services essentiels à des tarifs beaucoup plus élevés que si elle était moins pauvre. Kofi Annan, lors du bilan sur les évolutions des Objectifs du Millénaire, en 2004, avait ainsi observé qu'une personne qui vit dans un bidonville paye son eau de 10 à 20 fois plus cher qu'une personne qui habite en centre-ville. Or, ce phénomène ne se constate pas seulement dans les pays en développement : un article du journal *Le Monde* a récemment montré que, en France, les 8 millions de Français qui se situent en-dessous du seuil de pauvreté dépensent chaque année 500 euros de plus pour accéder à des services essentiels que sont le loyer, les charges locatives, la téléphonie, le crédit et l'assurance. Cette question de la pauvreté est donc universelle.

Je vous propose de reprendre les trois éléments-clés du rapport 2006 du Programme des Nations Unies pour le Développement, consacré à l'eau. Il convient tout d'abord de rappeler que, s'agissant de la question de l'eau, la pénurie d'accès à l'eau trouve davantage son origine dans le pouvoir et dans les inégalités que dans la disponibilité physique de la ressource. Cette observation nous conduit à ne pas considérer la question du changement climatique comme la raison pour laquelle une partie de la population mondiale n'a pas accès à l'eau : c'est la question du pouvoir et des inégalités qui doit être posée. Dans un deuxième temps, le rapport indiquait que nul ne devrait consacrer plus de 3 % de ses revenus à l'accès à l'eau : en France, les habitants consacrent un peu plus d'1 % de leurs revenus à l'eau et à l'assainissement. Enfin, le rapport considérait que les critères d'évaluation des politiques publiques doivent s'intéresser non pas à la nature publique ou privée de l'opérateur, mais au progrès ou à l'absence de progrès réalisé en faveur des plus pauvres. Ces trois points constituent à mon sens des éléments essentiels permettant de faire progresser le débat.

Comment, dès lors, faire de l'eau et de l'assainissement une réalité pour tous ? Nous faisons face d'une part à une question de surcoût, et d'autre part à une question de sous-service. Les opérationnels de l'eau savent par ailleurs qu'une eau qui arrive par le robinet n'a pas forcément le même niveau de qualité qu'une eau qui arrive par bidon : à l'inégalité tarifaire s'ajoute une inégalité sanitaire dans le service. Vu d'un opérateur, quel qu'il soit (ONG, entreprise, etc.), la première question posée doit conduire à optimiser l'existant. Il n'est pas acceptable que les réseaux perdent 50, 60, voire 70 % d'une eau qui a été traitée en amont. Prendre en charge la question de la maintenance permettrait d'éviter d'entrer dans le cycle infernal que les acteurs du développement connaissent bien, qui conduit à reconstruire des équipements qui avaient déjà été construits. Tout opérateur doit donc avoir pour responsabilité d'optimiser l'existant. Dans la plupart des pays en développement, cela se traduit par l'allongement des réseaux vers les endroits périphériques : les bidonvilles, où vivent les populations les plus pauvres. Avec la même ressource financière, il est possible, en maintenant correctement les réseaux, d'alimenter une population beaucoup plus importante, en particulier les populations les plus pauvres.

De nombreux pays ont mis en œuvre des tarifications sociales – ce qui a permis de constater que les normes du débat, entre les pays développés et les pays en développement, tendent à se rapprocher, dans la mesure où il est également fait mention de tarification progressive dans les premiers. Cependant, dans les pays en développement, la question porte moins sur la tarification que sur la question du branchement aux réseaux collectifs. Tant que nous n'aurons pas fait de la question du branchement un impératif des politiques à mener pour favoriser l'accès à l'eau, la tarification sociale sera inutile. En effet, à quoi sert un tarif social de l'eau si les populations pauvres continuent à être « les exclus du raccordement » ? Nous l'avons vu tout à l'heure, dans les quartiers précaires, il est indispensable que les autorités publiques locales reconnaissent et officialisent de grands axes centraux de voiries, permettant à minima l'extension du réseau d'eau potable en plusieurs points par le biais de bornes fontaines, avant le raccordement individuel.

Pour construire un système qui s'inscrive dans une logique de service public – notion qui apparaît aussi essentielle dans les pays en développement que dans les pays développés, dans le cadre d'une cohérence entre un système de service public et des éléments de solidarité et de mutualisation – il est également nécessaire que l'aide publique se réoriente vers la question du coût du branchement.

Relier la question de l'eau et celle de l'argent est naturellement choquant, ce qui n'est pas sans poser problème dans la mesure où construire des usines et des réseaux coûte beaucoup d'argent. La question qui est posée est bien celle du recouvrement du coût de ces services : si on ne recouvre pas ces coûts, on tombe nécessairement dans la spirale de la déshérence et du non-maintien des équipements, ce qui ne peut qu'être défavorable aux populations les plus pauvres. On parle désormais de recouvrement acceptable des coûts, ce qui signifie qu'il n'est pas question de faire payer l'utilisateur au-delà de ses capacités contributives. Ayons le courage de regarder la réalité des coûts d'un service d'eau et d'assainissement, qui implique essentiellement des coûts fixes qu'il convient de recouvrer par l'impôt, par le contribuable ou par la solidarité. Cette solidarité s' imagine de façon très ouverte : dans un certain nombre de pays, les citoyens payent ainsi pour l'hydraulique villageoise. Dans d'autres pays, parce que l'acceptabilité sociale est plus forte pour l'électricité que l'eau, la contribution au service d'électricité permet de financer le service d'eau. C'est le cas au Gabon, où le principe des branchements sociaux consiste à proposer aux familles éligibles des branchements eau et électricité subventionnés grâce aux mécanismes de péréquation, l'électricité payant l'eau.

La solidarité internationale peut également être mise un peu plus à contribution, y compris la coopération décentralisée. Sur le terrain, la notion de partenariat est en cours de construction : quelle que soit la nature des opérateurs, acteurs de l'économie formelle et de l'économie informelle, il semble que des rapprochements se créent aujourd'hui, qui sont porteurs d'espoir. Nous avons vu lors d'un précédent colloque (RE)SOURCES, au Niger,

comment la Société des Eaux et d'Exploitation du Niger a travaillé avec les communautés lors de la mise en place de bornes-fontaines, pour éviter l'inflation des prix et passer à un système régulé.

Lors des précédents Forums, nous avons essentiellement évoqué la question du financement de l'accès à l'eau, puis celle de la gouvernance. Aujourd'hui, il me semble que nous reconstruisons un lien entre les techniques adaptées, la notion de gouvernance et la notion de financement. Une dynamique est en cours de construction, induisant la possibilité d'une rencontre entre un opérateur public ou privé et une volonté politique, afin de mobiliser des financements et de répondre à la réalité de la situation.

Je dirai enfin un mot à propos de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable : j'insiste sur la nécessité de ne pas nous faire voler ce sujet. Le sujet de Rio n'est pas la croissance verte : son sujet est l'économie verte dans un contexte d'éradication de la pauvreté, ce qui n'est pas exactement la même chose. La volonté de passer des Objectifs du Millénaire à des Objectifs du développement durable à part entière doit être à l'ordre du jour de Rio : avec des objectifs qui intègrent effectivement la question du développement durable et de l'environnement, mais qui rappellent également la responsabilité de la Communauté internationale vis-à-vis de la Communauté humaine telle qu'elle a été prise en 2000 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le message final de ce Forum indique que l'eau doit être un objectif à part entière du développement durable.

Pour conclure, je reprendrai les propos de Monsieur Gaubert, qui considérait récemment, lors d'une conférence sur la géopolitique de l'eau au Cercle Français de l'Eau, qu'il faut substituer aux guerres de l'eau annoncées, la guerre contre la misère, l'insalubrité et l'absurdité – absurdité de vivre sur une planète majoritairement recouverte d'eau, alors que la principale cause de mortalité est liée aux problèmes d'accès à cette ressource.

Benoit MIRIBEL

Directeur général de la Fondation Mérieux et Président d'Action contre la Faim, modérateur de la conférence

Nous avons la chance de recevoir Michel ROCARD. Monsieur le Premier Ministre, quel regard portez-vous sur ce qui devrait être fait dans le domaine qui nous préoccupe aujourd'hui ?

Renforcer les ressources publiques locales

Michel ROCARD

Ancien Premier ministre français

Le sujet qui a été choisi pour cette table ronde présente des aspects relativement inquiétants, comme l'ont montré les chiffres qui nous ont été présentés précédemment. La moitié des humains vit aujourd'hui en ville, soit 3,5 milliards d'êtres vivants. Nous serons 9 milliards dans 30 ou 40 ans et nous savons déjà que 80 % de cette augmentation concernera les populations urbaines, notamment dans les grandes villes des pays émergents. La grande ville, quand elle ne se situe pas au sommet du développement, représente une dangereuse concentration d'inégalités, de pauvreté et de violence. Dans la plupart des cas, l'accès à l'électricité, à l'eau potable et à l'assainissement restent extrêmement insuffisants. Au regard de la dimension géographique de ces drames, le problème doit se traiter par unité locale accessible, quartier par quartier. Mais l'incertitude très générale du statut foncier dans la plupart des quartiers de ces villes rend la chose extrêmement délicate et difficile. Qu'on les appelle *townships*, *slums*, *favelas* ou bidonvilles, ces situations se caractérisent par des zones urbaines informelles, c'est-

à-dire des zones de non-droit. L'insécurité juridique des habitants constitue un deuxième blocage, parfois même plus puissant que celui de la pauvreté.

Je considère que la prise en charge sérieuse de ce problème au niveau national, continental et mondial exige deux types d'efforts tout aussi innovants l'un que l'autre. Le premier est d'ordre budgétaire et financier. Ces sujets coûtent en effet beaucoup d'argent, mais restent du domaine du possible à condition qu'il existe une réelle volonté politique. Il convient donc d'innover dans le domaine financier. Le deuxième type d'efforts est d'ordre institutionnel et juridique, afin d'affronter un certain nombre de difficultés que mes prédécesseurs ont pu évoquer.

Les innovations financières

Le problème de la ressource financière se pose pour l'ensemble des villes. Même les grandes métropoles développées, qui traitent à peu près leurs besoins d'eau et d'assainissement, ont d'énormes problèmes de financement au regard de leur croissance à venir. Dans ce domaine, il s'agit de faire face à la fois au développement des réseaux (transports, électricité, eau, assainissement), mais également aux nécessités de réhabilitation et de rénovation, sans omettre en parallèle la santé, l'école, ainsi que les espaces sportifs et culturels. Tout ceci explique que la ville ait énormément besoin d'argent, en prévision d'une société différente de celle d'aujourd'hui, tant le changement climatique qui s'annonce nous oblige à modifier nos façons d'habiter, de nous déplacer et de consommer.

Le premier adversaire pourrait bien être culturel. Nous faisons face à un legs de ce système conceptuel idiot que l'on nomme monétarisme, qui a pour axiomes que le marché est auto-équilibrant et que tout équilibre de marché est optimal, ce qui implique que toute intervention de la puissance publique pour taxer, ou au contraire subventionner ou réglementer un équilibre de marché quelconque, ferait selon la théorie plus de victimes que de gagnants. Cette doctrine dangereuse nous a conduits à la crise. Un certain nombre de pays émergents avaient placé naguère leurs espérances dans une vision *communisante* qu'ils appelaient par erreur « socialisme ». Depuis, on a vu des élites nombreuses se rallier à la magie monétariste et à l'élégance de la construction mentale de cette tradition économique : il en reste aujourd'hui le discrédit de l'impôt et le sentiment que la libre-entreprise devrait fonctionner sans régulation ni impôt. Ce rêve constitue toujours un instrument de défense interdisant aux gouvernements de prendre les mesures suffisantes pour lutter contre la crise. Or, les instituts de sondage s'évertuent à déterminer le degré de satisfaction des gens sur eux-mêmes, sur leur avenir et sur la puissance publique : l'immense surprise est de constater que les pays qui affichent le plus haut niveau de satisfaction de leurs autorités gouvernementales sont ceux qui payent le plus d'impôts – en l'occurrence les quatre pays scandinaves et les Pays-Bas. Dans ces pays, en effet, l'école, les transports, la sécurité, l'eau sont gérés de façon impeccable. Cette vérité doit être martelée. La condition centrale pour une réponse financière et budgétaire correcte à tous nos besoins se situe dans la levée de cet impôt. Il est nécessaire d'expliquer ce principe autour de nous. Evidemment, le droit des citoyens est d'avoir une créance sur un Etat bien géré. Reste que le respect des services publics, l'extension des prélèvements à la source et l'augmentation de la part des impôts indolores sont des conditions nécessaires pour retrouver le flot d'argent public sans lequel nous ne sortirons pas de la question que nous traitons ici.

Nous avons construit nos souverainetés nationales dans des conditions combatives. Il a ainsi été nécessaire d'imposer la souveraineté nationale à des autorités subalternes différentes qui existaient sur des territoires. Nous avons, de manière centraliste, affirmé la souveraineté nationale contre tout irrédentisme souverain sur un territoire. Je considère que la ville est la grande perdante de cette évolution : la construction de nos souverainetés nationales et son établissement à travers des bastilles administratives verticales ne font pas référence à l'espace. Nous avons de la souveraineté nationale une vision qui s'interdit la découverte d'une harmonie ou d'une fonctionnalité dans les sous-espaces de cet ensemble. Cette observation

vaut tout autant pour les villes des pays développés que pour les villes des pays émergents. Dans de nombreux pays africains, les souverainetés nationales se sont construites dans une démarche de centralisation qui a nié les pouvoirs de régulation et d'harmonisation qui auraient été utiles dans un espace gagnant en complexité, comme l'est celui de la ville. Retrouver l'art de l'harmonie de l'espace, c'est faire accepter aux chefs d'Etat que des élus locaux plus compétents, plus riches et disposant par exemple de leur police municipale ne sont pas nécessairement des subversifs au regard de la souveraineté nationale.

La ville doit retrouver la maîtrise de son destin, une fois reconnue sa spécificité dans l'organisation sociale. Ceci conduit à une première réflexion sur le champ territorial du pouvoir : dans beaucoup de pays d'Afrique ou d'Asie, la dimension territoriale de la définition de la ville n'est pas en concordance avec le territoire sur lequel il est pertinent d'organiser les réseaux. Pour redonner à la ville – la commune - la priorité dont elle a besoin, il est nécessaire d'effectuer une révision de la pertinence du cadre territorial des définitions communales. Et surtout, la ville a besoin de maîtriser ses ressources, sans être soumise à la redistribution d'une manne nationale qui ne peut qu'être négatrice de l'autonomie des élus.

J'ajouterai une suggestion ayant trait au réexamen ou à la recréation de la comptabilité communale. Voilà 30 ans environ, est sorti un livre, *Le Tiers-Monde peut se nourrir*, à une époque où personne ne croyait que les ressources alimentaires seraient suffisantes pour nourrir les 6 milliards d'êtres humains à venir. Ce livre s'achevait par la proposition d'un plan comptable communal : nos systèmes comptables, dans les pays émergents mais également dans un certain nombre de pays développés, sont en effet tous fondés sur la méfiance et sur le contrôle. Aucun système comptable ne vise à reconnaître l'autonomie ni ne traite correctement l'investissement, qui est habituellement considéré comme une charge dans les plans comptables communaux. Or, il devrait plutôt être considéré comme une ressource. Dans bien des pays, l'absence de richesse moyenne est telle que les autorités locales se contentent parfois de demander des heures de travail à leurs habitants, ce qui n'est pas compatible avec une structure comptable. Je suggère donc de revenir à cette idée de proposition de nouveau plan comptable.

Ces innovations budgétaires ne sont pas suffisantes : pour régler des problèmes de cette ampleur, le monde aura besoin d'initiatives importantes dans le domaine institutionnel et législatif.

Les innovations institutionnelles

Il est nécessaire, dans tous les pays, de reconnaître fortement les compétences des collectivités territoriales. En effet, c'est leur absence d'autonomie, leur mise sous tutelle qui, le plus souvent, leur interdit de répondre à la gravité des problèmes que nous constatons. Le second aspect de cette innovation est la réponse au problème essentiel qui a été abordé ce matin : comment traiter l'informel ?

Jean-François Tribillon nous a pratiquement convaincus qu'il n'était possible de travailler que dans l'illégalité, constat qui, bien que paradoxal, se rapproche hélas de la réalité que nous observons aujourd'hui. De son côté, Guy Carcassonne a suggéré de dissocier l'accès à l'équipement et la propriété du logement. Nous savons tous que le problème des bidonvilles est d'abord le problème de la durabilité. Même un comité de quartier décisif allié à un partenaire, fût-il privé et lucratif mais courageux, n'ira s'investir dans un projet d'assainissement ou d'adduction d'eau qu'à condition d'être assuré que l'endroit ne sera pas rasé dans peu de temps. La situation, dans cette bataille légale, est donc décisive. Une bataille d'opinion doit être menée pour faire reconnaître que, à partir du moment où un certain nombre de personnes se sont installées depuis un certain temps, elles bénéficient d'un droit à la qualité de la vie. Peut-être cela doit-il s'établir par l'inscription, dans le droit municipal du pays en question, du droit des réseaux et du droit d'en organiser l'accès à quiconque est en résidence tolérée. Cette tolérance doit être reconnue : il existe une inhumanité profonde dans

le maintien de cette insécurité, qu'il convient de régler dans le cadre d'une bataille qui sera d'ordre légal. Je considère que les organisations internationales doivent mettre en œuvre une réelle comparabilité, en évaluant les comportements des puissances publiques par rapport à la tolérance face à l'habitat informel, cet habitat informel étant la forme d'habitat de près de la moitié des habitants du continent africain et de près du tiers des habitants de l'Amérique Latine.

Il est par ailleurs nécessaire d'installer et de reconnaître des comités de quartier : il faut une représentation des habitants à un niveau opérationnel pour les problèmes qui sont au cœur de nos débats aujourd'hui. Le comité des habitants représente la seule possibilité. Or, bien souvent, la ville centrale est aussi jacobine à l'égard de ses quartiers que peut l'être l'Etat à l'égard de la ville. C'est notamment le cas en France, où le comité de quartier n'a jamais été reconnu. Seules trois de nos villes disposent d'arrondissements. Les autorités municipales et les Etats ont besoin d'un pouvoir affirmé pour appuyer leurs politiques éventuelles de desserte en eau et assainissement, sous peine de les renvoyer au marginalisme ou à l'inexistence. Ces instances locales doivent donc être reconnues, créées et institutionnalisées.

Enfin, certains think tanks, entreprises et structures associatives, se sont acharnés sur une piste de réflexion que je tiens à aborder devant vous : comment rendre attractif le fait de payer ses impôts ou sa facture d'eau ? J'ai encore le souvenir d'EDF qui, ayant racheté une compagnie de production d'électricité en Amérique Latine, se heurtait au piratage de son réseau dans beaucoup de favelas. Ils avaient fini par obtenir des autorités nationales le droit de créer, avec l'appui des autorités locales, une facture d'électricité valant carte d'identité et carte électorale : le fait de payer la facture faisait croître en dignité, car elle faisait de la personne un citoyen reconnu et un électeur. Devons-nous prendre cette voie ? Je ne saurais le dire. Ceci étant, la volonté de rendre attractif le fait de se mettre en règle et de payer ses impôts a conduit à des solutions imaginatives, qui ne se sont cependant jamais généralisées, car elles provenaient du courage de marginaux isolés. Or, il n'y a aucune raison que le marginal intelligent reste isolé : nous sommes ici pour porter une volonté collective d'innover dans les domaines où on n'en a pas l'habitude.

Tel était le message de(RE)SOURCES pour ce matin.

Questions / Réponses

Question 1

Un opérateur de services d'eau et d'assainissement

J'ai cru comprendre, en écoutant l'intervention de Guy Carcassonne, que sa proposition visant à différencier l'accès à l'eau non pas en fonction d'une personne mais en fonction d'un territoire donné sous-entendait l'idée que le raccordement d'une personne à l'eau lui donnait un droit, mais que ce droit ne pouvait lui être accordé si elle vivait dans un habitat informel. Je suis quelque peu étonné par cette position car, pour moi, le fait de raccorder quelqu'un à l'eau ne donne aucun droit. L'autorité publique interdit d'ailleurs à l'opérateur de brancher une personne qui n'a pas le droit de résider à l'endroit où il vit. Pourquoi l'interdit-elle ? Nous pouvons imaginer qu'il s'agit de ne pas favoriser l'émergence de bidonvilles. Nous savons pourtant que cette politique ne fonctionne pas, puisqu'elle n'a jamais empêché aux bidonvilles de se créer et encore moins de disparaître.

Je crois donc que le blocage principal empêchant le raccordement à l'eau de personnes résidant dans un habitat informel trouve son origine dans une difficulté technique qui, comme l'a très justement souligné Michel Rocard, est le problème de la durée. Si ces personnes sont amenées à se déplacer ou si leur lieu de vie doit être transformé du jour au lendemain, l'opérateur sera peu enclin à investir dans un dispositif de raccordement à l'eau.

Je reviendrai donc sur les exemples marocains, qui semblent bien illustrer la façon dont nous pouvons résoudre les difficultés susmentionnées. De manière pragmatique, nous devons accepter que les personnes vivent à l'endroit où elles sont installées (car on ne pourra plus les en déloger) et structurer les réseaux indépendamment du fait que ces personnes aient ou non le droit d'y résider.

Benoît MIRIBEL

Votre position est intéressante. Je me tourne vers Jean-François Tribillon pour qu'il puisse vous répondre et éventuellement vous rejoindre sur cette analyse.

Jean-François TRIBILLON

Votre « gauchisme » vous honore. Le fait de desservir le riverain d'une voie publique me semble évidemment aller de soi. Néanmoins, il va également de soi qu'il faut progressivement détricoter la précarité d'un quartier et admettre qu'on ne va pas le démolir. Dès l'instant où ce quartier n'est pas démolit, il est primordial de passer des tuyaux d'eau dans les voies qui sont municipalisées, stabilisées et fixées. Etes-vous d'accord avec cette proposition ?

Opérateur de services d'eau et d'assainissement

C'est justement ce à quoi nous nous employons.

Jean-François TRIBILLON

Certes, mais vous ne le faites pas de manière systématique. Vous ne le faites pas contre la puissance publique, puisque votre cahier des charges vous l'interdit. Vous n'opérez ainsi que dans les cas où vous pouvez dissimuler cette manipulation.

Opérateur de services d'eau et d'assainissement

Nous opérons ainsi dès l'instant où la puissance publique nous laisse faire et accepte de mettre temporairement le droit de côté.

Question 2

ONG Alliance Maghreb Machrek pour l'Eau

Comment faites-vous pour desservir en eau un riverain d'une voie publique ? Passez-vous par le relais des bornes fontaines ?

Opérateur de services d'eau et d'assainissement

Les bornes fontaines sont un autre sujet. Je parlais bien de la mise en place de réseaux de branchement d'eau et d'assainissement, puisque nous installons toujours ces deux types de branchements dans les quartiers périphériques marocains. Nous posons ces réseaux sans attendre la régularisation du foncier.

Nous agissons dans les "quartiers périphériques", qui sont des zones non réglementaires accueillant *de facto* un certain nombre de foyers. Ces quartiers, progressivement devenus "acceptables", sont restructurés par la force publique par le biais de voiries dans lesquelles nous pouvons installer nos réseaux. Là encore, nous sommes dans une logique où les problématiques du droit et de l'occupation des sols sont temporairement écartées pour être résolues à plus long terme.

ONG Alliance Maghreb Machrek pour l'Eau

Je pense que les quartiers doivent être distingués et classés suivant leur typologie. La notion de "quartier périphérique" me paraît trop vague (voire caduque) car les bidonvilles sont bien souvent situés non pas à l'extérieur mais à l'intérieur des villes. Au Maroc, ces bidonvilles sont même installés au sein des quartiers riches. Les distances entre les maisons qui sont raccordées à l'eau et celles qui ne le sont pas sont ainsi très réduites. Il est donc primordial de distinguer le raccordement des foyers situés dans les quartiers périphériques du raccordement des foyers "*intramuros*".

Je souhaite par ailleurs rebondir sur la question des bidonvilles. Au Maroc, le bidonville est une installation illégale. Le titre qui reconnaît la présence d'une personne installée dans le bidonville est un certificat de résidence qui n'est accordé par les autorités que lorsqu'elles le veulent bien (et souvent moyennant finance).

Je reviens également sur l'intervention de Monsieur Rocard. Pour nous, la phrase clé de votre exposé est celle où vous insistez sur l'importance de savoir où va l'impôt collecté auprès des contribuables. En effet, connaître la destination de l'argent récolté par le biais des impôts permettrait déjà de résoudre un grand nombre de problématiques.

Monsieur Payen a quant à lui évoqué deux catégories de villes. Pour ma part, je souhaite attirer l'attention de chacun sur les médinas. Les médinas sont des quartiers précaires affichant une très forte densité de population et équipés d'infrastructures passablement usagées. Il convient donc de se demander ce que veulent les autorités. Acceptent-elles que les gens naissent et meurent sans eau et sans électricité ou ont-elles un devoir d'intérêt général et d'égalité devant les services publics ? Peut-on tolérer que des ménages vivent dans des quartiers non raccordés parce que leur installation rend service à des promoteurs immobiliers ? Veut-on pratiquer un droit qui n'est pas fonctionnel ? Nous devons répondre à ces différentes questions.

Je souligne, pour conclure, que notre association a transgressé la légalité en travaillant dans un bidonville. Dans ce quartier, toutes les maisons sont aujourd'hui équipées d'un compteur qui a changé la vie de nombreux ménages. J'aimerais donc que les économistes se posent la

question suivante : vaut-il mieux respecter la légalité en privant certains foyers informels d'eau et d'électricité ou vaut-il mieux raccorder ces foyers pour que l'Etat puisse en tirer parti d'un point de vue budgétaire ?

Benoît MIRIBEL

Nous avons bien pris note de vos différentes remarques, qui mettent en avant la nécessaire transparence de la gestion publique.

Question 3

L'Agence Française de Développement

L'AFD et l'institut Veolia Environnement ont organisé l'année dernière une conférence intitulée *Pauvreté et environnement*, au cours de laquelle avait été abordée la problématique de l'environnement et de la ville. L'intervention de Joan Clos, directeur exécutif d'ONU-Habitat, avait été très intéressante mais également assez perturbante. Il affirmait en effet que les villes africaines suivaient un développement "inconnu", qui n'était pas basé sur un processus d'industrialisation comme en Europe, en Chine ou en Amérique latine. Il se demandait donc comment ces villes allaient pouvoir produire de la richesse et comment l'impôt allait pouvoir accorder une certaine autonomie financière aux municipalités.

L'exposé de Sheela Patel, présidente de l'ONG Shack/Slum Dwellers International, avait également été très pertinent. S'il mettait en avant l'importance de la communauté et des comités de quartier, il pointait également du doigt le manque d'articulation entre les représentants de ces communautés et les autorités locales. L'absence d'un tel lien est d'ailleurs problématique pour l'AFD. Si des prêts non souverains sont accordés aux villes, nous sommes obligés de placer notre confiance dans les autorités locales puisque nous n'avons aucun moyen d'atteindre directement les populations les plus pauvres.

Je tiens par ailleurs à apporter des précisions sur le soutien et les investissements de l'AFD. Les chiffres communiqués par Pierre Victoria sont légèrement en-deçà de la réalité. Il est néanmoins vrai que les subventions pour le milieu rural ont diminué pour atteindre environ 10 millions d'euros par an. En parallèle, les ONG françaises ne mobilisent que 2 à 3 millions d'euros sur les questions relatives à l'eau. Je ne vois donc aucune solution, sauf à faire pression sur le Gouvernement.

Benoît MIRIBEL

Les liens entre l'Etat, les maires et les responsables de communautés sont en effet vitaux et très présents dans les interventions du jour. Je crois d'ailleurs que Charles Josselin souhaite intervenir sur ce sujet.

Charles JOSSELIN

Chacun sent bien l'extrême difficulté à parler d'un sujet qui recouvre des réalités tellement différentes d'une ville à l'autre et d'un morceau de ville à un autre. Face à la diversité des situations, il est clair que les réponses ne peuvent être adressées que par la subsidiarité reconnue aux autorités locales. Reste à savoir si ces autorités locales doivent être couvertes par un cadre légal national qui introduirait une certaine souplesse.

Nous constatons que les municipalités confrontées à l'émergence de bidonvilles ont quasiment toujours l'intention de déplacer ces quartiers sur le long terme. Que faire en attendant ? Je me tourne vers les techniciens. Est-il possible d'imaginer des solutions plus collectives et plus provisoires que les bornes fontaines, dont les tuyaux peuvent à tout moment être sectionnés en cas de travaux ? Ne peut-on pas envisager, en outre, qu'une municipalité gère différemment un bidonville si elle sait que l'eau y est accessible ?

Encore une fois, la diversité des situations m'amène à penser que les réponses sont à chercher du côté des autorités locales. Celles-ci doivent agir en toute transparence afin d'éviter que leurs agents ne cèdent à certaines tentations. Il faut en effet comprendre que l'arrivée de l'eau dans un endroit occupé change considérablement la valeur de cet endroit, ce qui peut donner lieu à certains trafics. Si nous ne pouvons pas non plus faire preuve d'angélisme par rapport à cette réalité, les autorités locales doivent tout de même se voir reconnues dans le droit de gérer au mieux des situations qui sont toujours différentes.

Question 4

Un ingénieur

En revenant de mes nombreux séjours à l'international en tant qu'ingénieur, j'ai été surpris de constater que les bidonvilles avaient fait leur retour en France. Mon étonnement était d'autant plus grand que ces bidonvilles semblent parfois organisés. C'est notamment le cas dans certaines zones proches du Stade de France où ont été regroupées des populations de SDF ou de Roms. La plupart ont désormais accès à l'eau grâce aux points d'eau installés dans ces zones. Je souhaite donc recueillir l'avis de notre expert en bidonvilles sur le rapport entre l'eau et ce type de quartier. Je me demande également si nous ne devons pas distinguer bidonvilles du tiers-monde et du quart-monde.

Benoît MIRIBEL

Nous reviendrons sur vos questions après avoir recueilli d'autres remarques de la salle.

Remarques

Un ingénieur

J'ai travaillé pendant deux ans dans les bidonvilles de la capitale mongolienne Oulan-Bator, où j'ai été relativement choqué par l'absence de coordination entre les différents acteurs. Le problème de la complexité demeure une réalité à laquelle nous sommes tous confrontés.

Je remarque, par ailleurs, que les interventions du jour ont mis en avant les différentes problématiques de temps, avec des actions de court et de long terme. L'importance accordée aux actions de long terme me paraît pernicieuse pour la génération vivant actuellement dans les bidonvilles, qui risque de devenir une génération perdue. Au niveau du court terme, l'absence de coordination des différents acteurs de l'aide internationale demeure un obstacle à toute avancée significative. Il me paraît donc nécessaire que les différents donateurs collaborent pour financer des programmes intégrés sur différentes strates et qu'ils obligent les acteurs opérationnels (ONG, autorités nationales et locales) à travailler de concert et dans la même direction.

Alain BOINET

Je souhaiterais brièvement évoquer la problématique des populations réfugiées et déplacées. Ces populations, qui ont généralement quitté leur pays pour cause de conflit, sont sous la protection de la communauté internationale à travers le Haut-commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. Elles sont installées sur des territoires avec l'accord des pays d'accueil, bénéficient de droits, et ont bien souvent accès à tous les services de base nécessaires alors mêmes que les populations locales ne peuvent jouir de ces services. Ce n'est pas encore le cas des réfugiés climatiques, qui pourraient être dix fois plus nombreux dans les années à venir et qui ne bénéficient encore d'aucune garantie juridique internationale.

Il apparaît donc que les situations d'urgence impliquant des populations réfugiées ou déplacées sont souvent bien maîtrisées. La difficulté intervient au moment où ces populations doivent être rapatriées sur leur territoire d'origine. Autant nous bénéficions de financement

d'urgence dans le premier cas, autant il est difficile de trouver des fonds dans le second. Nous nous trouvons alors dans une logique où les personnes sont maintenues dans des situations de crise avec des réponses d'urgence, sans que ne leur soit donnée la possibilité de sortir de cette situation et de se réinsérer dans une perspective de reconstruction. S'il n'existe pas de système pour financer ce passage d'une logique à une autre, les populations seront maintenues dans la dépendance. Or il est impératif que l'on passe d'une situation d'urgence où l'eau est gratuite à une situation de reconstruction où l'eau devient payante. Pourtant, le passage de l'urgence au développement est complètement ignoré en situation de crise. Nous n'arrivons pas à faire revenir les populations à une situation de normalité. Il convient donc de se réunir avec l'ensemble des acteurs pour identifier la meilleure solution à apporter à ces populations.

Benoît MIRIBEL

Nous n'aurons pas le temps de répondre à toutes les questions et remarques qui viennent d'être exprimées. Il est cependant intéressant d'avoir souligné que la problématique des bidonvilles, que l'on croit souvent réservée aux seuls pays en voie de développement, est également présente aux portes de nos grandes villes. J'invite maintenant Loïc Fauchon à clore les débats.

Conclusion

Loïc FAUCHON

Président du Conseil Mondial de l'Eau, Président de la Société des Eaux de Marseille

Bonsoir à tous. Je n'aurais manqué pour rien au monde l'invitation à ce colloque. En dépit d'un agenda chargé, il me paraissait important de venir débattre avec les acteurs du réseau (RE)SOURCES pour échanger sur des sujets de la plus haute importance.

Je tiens d'abord à remercier et souhaiter la bienvenue à toutes les personnes qui assistent à ce sixième *Forum Mondial de l'Eau* qui se tient à Marseille. Cet événement réunit plus de 20 000 personnes autour de centaines d'ateliers, forums et colloques dédiés aux différentes problématiques liées à l'eau. Permettez-moi de vous donner quelques chiffres plus explicites. Le *Forum des Autorités Locales* réunit pendant deux jours 1 600 personnes (dont 600 maires, présidents de communauté ou de région), soit cinq fois plus de participants qu'à Istanbul. 1 200 invités (80 ministres, 142 délégations ministérielles et des centaines de fonctionnaires) ont également participé à la journée ministérielle d'hier. Près de 500 parlementaires ou membres d'organisations parlementaires seront par ailleurs réunis jeudi après-midi et vendredi matin. Nous comptons, de surcroît, sur la présence et la participation de plus de 800 ONG. L'événement bénéficie en outre d'une large couverture médiatique, avec près de 865 journalistes accrédités.

Je souhaite vous faire part de quelques commentaires en réaction aux propos échangés lors de cette conférence.

Je tiens d'abord à évoquer un thème de terrain abordé par certains des intervenants de jour : les communautés de quartier. A Marseille, les communautés de quartier sont une institution existant depuis la fin du XIX^{ème} siècle. La ville compte en effet entre 210 et 215 comités de quartier, directement issus des paroisses qui composent l'agglomération depuis des siècles. Ces comités de quartier sont d'ailleurs la composante principale du comité de consommateurs créé par la Société des Eaux de Marseille, dont je préside la réunion à chaque trimestre. Ce comité de consommateurs permet d'assurer un véritable dialogue direct entre l'opérateur et les comités de quartiers, sans passer par la municipalité ou la communauté urbaine (qui ne sont représentées que par deux observateurs). L'ordre du jour est totalement ouvert, ce qui permet aux comités de quartier de nous faire part de l'ensemble des sujets qui les préoccupent. Nous répondons à leurs questions dans l'immédiat, voire dans un délai d'une semaine pour les sujets les plus complexes. Nous avons même été plus loin, puisque les comités de quartiers réunis au sein du comité de consommateurs bénéficient d'un Système d'Information Géographique spécial ainsi que d'un correspondant permanent au sein de la Société des Eaux de Marseille. De la sorte, les comités peuvent à la fois recevoir et nous faire remonter de l'information sur les travaux que nous entreprenons. Je partage donc l'avis exposé par Michel Rocard. Si les élus ont assurément un rôle à jouer auprès des habitants des quartiers, il est impératif d'établir des relais entre les deux pour fluidifier le dialogue.

Plus difficile est le sujet de la « bidonvilisation » rampante des agglomérations de l'hémisphère nord. J'estime, en tant que responsable d'une entreprise gérant un certain nombre de villes, être en mesure de parler de ce sujet. La « bidonvilisation » de nos villes est une véritable blessure. Depuis que je préside la Société des Eaux de Marseille, je constate avec amertume que l'accès à l'eau recule de manière certes marginale mais continue dans la cité phocéenne. Cette réalité n'est évidemment pas propre à la ville de Marseille, puisque les agglomérations de la couronne parisienne ou de la banlieue lyonnaise y sont également confrontées. Ce recul de l'accès à l'eau est essentiellement lié à l'accroissement des

populations nomades et roms vivant dans une extrême précarité et à la multiplication des squats. Je suis d'ailleurs honteux d'avoir vu réapparaître, il y a quelques mois, la corvée d'eau dans certains quartiers de Marseille. Il n'est en effet pas rare d'y rencontrer des jeunes filles faire la corvée d'eau, comme en Afrique sub-saharienne. Si cette question demeure marginale par rapport à celle de la tarification de l'eau pour les ménages les plus touchés par la crise, je considère qu'il est anormal que le droit à l'eau le plus élémentaire ne soit pas garanti dans certains quartiers de nos villes.

Ce problème touche tant les élus que les opérateurs ou les communautés de quartier, qui craignent que certaines populations ne soient sédentarisées par la création d'un droit. Nous avons tendance à ne traiter ce genre de problématique qu'à travers le prisme des pays du sud, en oubliant qu'il se rencontre également à nos portes. Il me paraît donc essentiel de parler de ce sujet, même si nos élus sont souvent frileux sur ce point. En l'occurrence, aucune solution idoine n'a été trouvée à Marseille. Dans ce contexte, chacun comprendra (et tout le monde le sait) que nous ne respectons ni la loi ni le règlement des abonnés. Le problème n'est pas tant d'assurer une égalité complète de tous que de permettre à chacun de vivre dans la dignité. Le droit à l'eau ne doit pas être seulement respecté chez les autres mais également chez nous.

Derrière cette problématique apparaît celle de la tarification sociale, qui devrait nettement progresser dans les années à venir. De nombreuses municipalités se mettent à travailler sur ce projet, quand il n'est pas déjà devenu une réalité. Naturellement, il appartient aux autorités publiques et aux élus de décider de mettre en place cette tarification sociale et aux opérateurs de l'appliquer.

S'agissant de la question générale des villes, je m'élève – à l'instar des agences des Nations Unies – contre la pensée unique et le diktat selon lesquels l'urbanisation serait un phénomène inéluctable. Nous ne pouvons accepter de travailler sur cette base. Nous devons nous battre pour des politiques d'aménagement du territoire infiniment plus équilibrées. Ce n'est certainement pas acquis, mais accepter bonnement et simplement le diktat que je viens d'évoquer reviendra nécessairement à laisser les villes grignoter du terrain. Par ailleurs, nous ne pouvons plus continuer à parler de politiques de développement durable alors que tout devient de plus en plus jetable. Nous sommes en train de créer, dans les villes du Nord et du Sud, les nouveaux esclaves du XXI^{ème} siècle. A Londres ou à Paris, ce sont près de 80 à 90 % des habitants qui travaillent pour les 20 ou 10 % restants. A cela s'ajoutent la diminution du nombre de personnes ayant accès aux services et aux soins essentiels et la dégradation des conditions de logement et de transport. Ces problèmes ne doivent pas être négligés. Si une grande partie de nos compatriotes ont bien un emploi et des revenus, nous ne pouvons rester aveugles et ignorer la précarisation dont ils sont progressivement victimes. Il ne s'agit pas d'un problème de politique politicienne mais d'un problème d'éthique entourant l'évolution de nos villes. Nous devons favoriser le débat sur ce point.

Dans ce Forum, nous travaillons avec un effet de mâchoire. Nous travaillons au sol par les solutions qui vous sont présentées à la plateforme des solutions, que je vous engage à enrichir et par le village des solutions, qui est une initiative menée par des jeunes que nous devons soutenir car ils sont l'avenir de l'eau. Nous travaillons également par le haut en tentant de faire avancer certains enjeux autour du concept de Water Security, que nous devons continuer d'adresser vers les grands sommets comme celui de Rio+20. Il est en effet impératif de faire admettre aux dirigeants mondiaux que la sécurité de l'eau est, au même titre que la sécurité nucléaire, maritime ou énergétique, un des éléments de la stratégie de développement de la planète. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions faire entendre nos différentes demandes. A cet égard, je vous rappelle que la plus urgente est la transformation du paquet Energie-Climat en un paquet Eau-Energie à l'occasion du round de négociations de Doha sur le changement climatique. De la sorte, une partie des financements du fonds vert pour le climat, devant être créé à cette occasion, pourra être dévolue aux infrastructures de l'eau.

Ce genre de solutions par le haut et par le bas s'inscrit dans une perspective très concrète. Je vous encourage à les soutenir, tout en observant ce qui se fait ailleurs pour continuer à enrichir le débat. Je vous remercie.

Recommandations

A l'issue de la table-ronde organisée sur les enjeux et le rôle de la sécurisation foncière au service de l'accès à l'eau dans les quartiers informels, le think tank (RE)SOURCES souhaite porter les recommandations suivantes auprès de la communauté internationale et des acteurs de l'eau :

Constatant que

- la croissance considérable des villes n'est pas accompagnée des infrastructures de base - eau, assainissement, électricité - nécessaires pour assurer des conditions de vie décentes aux populations vivant dans les quartiers informels;
- la part du marché foncier non régulé ou informel aggrave les inégalités face à l'accès aux services essentiels;
- les deux principaux obstacles à l'accès à l'eau dans ces quartiers sont le prix du raccordement et l'interdiction de raccorder les zones informelles, avec pour conséquence le développement d'un marché informel de l'eau, parfois de nature mafieuse;
- la reconnaissance du Droit à l'eau potable comme un droit de l'homme a changé la façon dont doit se poser le problème : l'interdiction d'approvisionner en eau une zone informelle n'est plus acceptable et appelle des réponses appropriées;
- L'aménagement urbain est au centre du débat démocratique et des relations entre groupes sociaux.

(RE)SOURCES PROPOSE QUE SOIENT PRISES DES MESURES CONCRETES ET PRAGMATIQUES POUR AMELIORER ET RENFORCER L'ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS DANS LES QUARTIERS INFORMELS :

Au niveau local, administratif et politique :

- **Par la reconnaissance des comités de quartiers en tant qu'acteur institutionnel** de l'organisation urbaine en lien avec les autorités publiques nationales et locales. Par leur inclusion dans les dispositifs de consultation et de codécision dans la planification des projets d'infrastructures des quartiers informels.
- **Par la reconnaissance, dans les quartiers informels, d'axes principaux de voirie comme domaine public.** Cette reconnaissance permettant la réalisation du droit à une desserte en eau, par des bornes fontaines reliées au réseau d'eau potable, avant le raccordement du parcellaire privé.
- **Par l'autorisation donnée par les autorités publiques aux opérateurs du service public de l'eau** d'organiser avec les habitants la desserte des quartiers informels en eau et en assainissement.
- **Par la reconnaissance de l'abonnement aux services essentiels** comme preuve de résidence pour les habitants.
- **Par des procédures administratives simplifiées** de régularisation de l'habitat des résidents des quartiers informels, qui privilégient la sécurisation de l'occupation plutôt que le statut de propriété du sol ou du logement.

Au niveau tarifaire et fiscal

- **Par la mise en place de mécanismes de solidarité** en faveur de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie :
 - Avec des systèmes de tarification progressive, de péréquation entre services (les tarifs d'électricité finançant ceux de l'eau), entre territoires et entre contribuables.
 - Par une réforme de la fiscalité locale du foncier, afin de dégager des volumes de financement au profit des plus défavorisés : les taxes foncières de l'immobilier des quartiers riches permettant le financement des installations des services de base dans les quartiers pauvres.
 - Avec des mécanismes de financements provenant des bailleurs de fonds nationaux et internationaux, tels que l'Output Based Aid.

Statements

Following the round table organised on the challenges and role of land security to ensure access to water in informal settlement, the (RE)SOURCES think tank would like to make the following recommendations to the international community and water sector stakeholders:

Noting that:

- The significant growth of developing cities is not being accompanied by the creation of basic infrastructure and developments that are needed to ensure disadvantaged populations enjoy adequate living conditions;
- The share of the unregulated or informal land market in informal settlements aggravates inequalities in access to essential services;
- the two main obstacles to access to water are the cost of the connection to the network and the ban on connecting informal settlements, leading to the development of an informal water market, sometimes connected to organised crime;
- recognition of the right to water as a human right has changed the way in which the problem needs to be posed : Prohibiting the supply of water to informal settlements is no longer acceptable and calls for appropriate responses;
- Urban development lies at the core of democratic debate and relationships between social groups.

(RE)SOURCES PROPOSES THAT PRACTICAL, PRAGMATIC MEASURES BE TAKEN TO IMPROVE AND CONSOLIDATE ACCESS TO ESSENTIAL SERVICES IN INFORMAL SETTLEMENTS:

In local, administrative and political terms:

- **Through the recognition of neighbourhood committees** as playing an institutional role in urban organisation in conjunction with national and local governmental authorities. Through their inclusion in consultation and joint decision-making mechanisms in the planning of infrastructure projects in informal settlements.
- **Through the recognition of the main thoroughfares through informal settlements** as public highways. Such recognition makes it possible to meet the right to a water supply, at the very least by means of public standpipes connected to the network, prior to the connection of individual private plots of land.
- **Through permission being given by governmental authorities** to water services operators to organise water and sanitation services for informal settlements with their residents.
- **Through recognition that a contract for essential services** equates to proof of address for the residents.
- **Through simplified administrative procedures** to make residency in informal neighbourhoods official, giving priority to secure occupation rather than the actual status of the landowner or the accommodation itself.

In terms of charges and tax:

- **By setting up socially inclusive mechanisms** to promote access to water, sanitation and energy:
 - With progressive charging systems, cross-subsidy between services (electricity charges subsidising water), territories and taxpayers.
 - Through a reform of local land taxes, to release funds to benefit the most disadvantaged, with property taxes in wealthy districts being used to pay for setting up basic services in poor districts.
 - With funding mechanisms from national and international financial backing, such as output-based aid.

Annexe

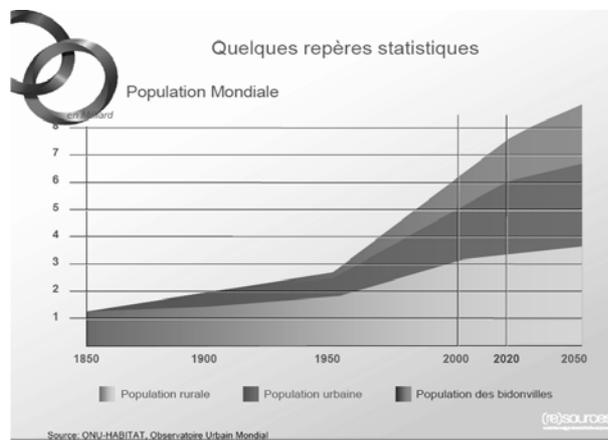


Tableau 1 – Intervention M. Alioune Badiane

Taux de croissance des principales sous-régions africaines entre 1970 et 2050

% URBAIN	1970	1990	2010	2030	2050
AFRIQUE DE L'EST	10,44	17,92	23,72	33,73	47,64
AFRIQUE CENTRALE	24,86	32,53	42,93	55,30	67,41
AFRIQUE DU NORD	36,31	44,67	52,02	61,32	71,97
AFRIQUE AUSTRALE	43,44	48,82	58,78	68,76	77,61
AFRIQUE DE L'OUEST	21,44	33,16	44,63	56,52	67,95
AFRIQUE	23,60	32,13	39,98	50,00	61,60

Source: UN-HABITAT, SWCR 2010

Tableau 2 – Intervention M. Alioune Badiane

Villes africaines les plus dynamiques en 2010
(par sous-régions)

Villes Africaines	Taille de la Population	Villes Africaines	Taille de la Population
Abidjan, Côte d'Ivoire	4,175,000	Caire, Egypte	11,000,000
Dakar, Sénégal	2,856,000	Khartoum, Soudan	5,170,000
Accra, Ghana	2,332,000	Alexandrie, Egypte	4,380,000
Kumasi, Ghana	1,826,000	Casablanca, Maroc	3,280,000
Bamako, Mali	1,708,000	Alger, Algérie	2,800,000
Conakry, Guinée	1,645,000	Lagos, Nigeria	10,572,000
Kinshasa, RDC	8,750,000	Kano, Nigeria	3,393,000
Luanda, Angola	4,770,000	Ibadan, Nigeria	2,835,000
Johannesbourg, RSA	3,670,000	Kaduna, Nigeria	1,560,000
Dar Es Salaam, Tanzanie	3,350,000	Nairobi, Kenya	3,520,000
		Addis Ababa, Ethiopie	3,520,000

Source: WUP 2010

Tableau 3 – Intervention M. Alioune Badiane